Parlement européen
2024-2029

Commission des affaires étrangères

2026/2004(INI)

10.7.2026

AMENDEMENTS
1 - 277

Projet de rapport
Mounir Satouri
(PE787.829v01-00)

Vers une stratégie de l'Union visant à protéger et à renforcer le système judiciaire international ainsi que ses institutions, ses mécanismes et ses partenaires
(2026/2004(INI))

AM_Com_NonLegReport

Amendement 1
Chloé Ridel

Proposition de résolution
Visa 11 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu la convention du Conseil de l'Europe pour la protection de la profession d'avocat adoptée le 12 mai 2025,

Or. en

Amendement 2
Ondřej Kolář

Proposition de résolution
Visa 15 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu les mandats d'arrêt délivrés par la Cour pénale internationale (CPI) le 17 mars 2023 à l'encontre de Vladimir Poutine et de Maria Lvova-Belova, ainsi que les mandats ultérieurs délivrés dans le cadre de la situation en Ukraine,

Or. en

Amendement 3
Michał Kobosko, Hilde Vautmans, Bernard Guetta, Dan Barna, Lucia Yar, Dainius Žalimas, Marie-Agnes Strack-Zimmermann

Proposition de résolution
Visa 15 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu son rapport sur la lutte contre la répression transnationale – Vers une stratégie de l'Union pour protéger la

souveraineté et les valeurs démocratiques de l'Europe[1 bis],

[1 bis] ***Texte adopté, P10_TA(2026)0203***

Or. en

Amendement 4
Michał Kobosko, Hilde Vautmans, Bernard Guetta, Dan Barna, Lucia Yar, Dainius Žalimas, Marie-Agnes Strack-Zimmermann

Proposition de résolution
Visa 16 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu l'examen préliminaire mené par le Bureau du Procureur de la Cour pénale internationale sur la situation en République de Lituanie/République du Bélarus (ICC-01/24-1),

Or. en

Amendement 5
Geadis Geadi, Emmanouil Fragkos, Galato Alexandraki

Proposition de résolution
Visa 18 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu les arrêts rendus pas la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH) le 24 juin 2008 dans les affaires Isaak c. Turquie et Solomou e.a. c. Turquie, concernant des violations du droit à la vie consacré à l'article 2 de la Convention européenne des droits de l'homme,

Or. en

Amendement 6
Geadis Geadi, Emmanouil Fragkos, Galato Alexandraki

Proposition de résolution
Visa 18 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu les mandats d'arrêt internationaux émis par les autorités de la République de Chypre dans le cadre des meurtres de Tassos Isaak et de Solomos Solomou, commis dans la zone tampon des Nations unies à Chypre au mois d'août 1996,

Or. en

Amendement 7
Ondřej Kolář

Proposition de résolution
Visa 20

Proposition de résolution	*Amendement*
– vu le décret nº 14203 («Imposing Sanctions on the ICC»), adopté par le président des États-Unis le 6 février 2025 au titre de l'IEEPA et du NEA, qui interdit toute assistance matérielle, promotion ou fourniture d'un soutien financier, matériel ou technique, de biens ou de services à une personne désignée par le décret,	***supprimé***

Or. en

Amendement 8
Ondřej Kolář

Proposition de résolution
Visa 22

Proposition de résolution	*Amendement*
– vu les mesures coercitives adoptées par ***le gouvernement des États-Unis les 9 juillet et 4 septembre 2025*** à l'encontre de titulaires de mandats des Nations unies, ***dont la rapporteure spéciale des Nations unies sur la situation des droits de l'homme dans les territoires palestiniens occupés depuis 1967, Francesca Albanese,*** ainsi que d'organisations coopérant avec la ***CPI, dont Al-Haq, le centre Al-Mezan pour les droits de l'homme et le Centre palestinien pour les droits de l'homme***,	– vu les mesures coercitives adoptées par ***des pays tiers*** à l'encontre de titulaires de mandat des Nations unies, ainsi que d'organisations ***de la société civile*** coopérant avec la ***Cour pénale internationale***,

Or. en

Amendement 9
Chloé Ridel

Proposition de résolution
Visa 22 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu les injonctions préliminaires prononcées le 11 avril 2025 par la cour de district du Maine dans l'affaire Smith c. Trump, nº 1:25-cv-00158 et le 15 avril 2025 par le tribunal fédéral du district sud de New York dans l'affaire Rona c. Trump, nº 1:25-cv-03114,

Or. en

Amendement 10
Ondřej Kolář

Proposition de résolution
Visa 23

Proposition de résolution	*Amendement*

– vu l'injonction préliminaire prononcée le 13 mai 2026 par Richard Leon, juge de la cour de district des États-Unis pour le district de Columbia, sur la suspension des sanctions prises à l'encontre de Francesca Albanese,	***supprimé***

Or. en

Amendement 11
Mounir Satouri
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Visa 23

Proposition de résolution	*Amendement*
– vu l'injonction préliminaire prononcée le 13 mai 2026 par Richard Leon, juge de la cour de district des États-Unis pour le district de Columbia, sur la suspension des sanctions prises à l'encontre de Francesca Albanese,	– vu l'injonction préliminaire prononcée le 13 mai 2026 par Richard Leon, juge de la cour de district des États-Unis pour le district de Columbia, sur la suspension des sanctions prises à l'encontre de Francesca Albanese, ***et l'ordonnance rendue par la suite le 22 mai 2026 par la Cour d'appel des États-Unis, suspendant l'effet de cette injonction et entraînant ainsi le rétablissement de ces sanctions et la réinscription de Francesca Albanese sur la liste des personnes faisant l'objet de sanctions du Bureau du contrôle des avoirs étrangers le 27 mai 2026,***

Or. en

Amendement 12
Ondřej Kolář

Proposition de résolution
Visa – bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*

– vu l'arrêt rendu par la Cour de justice de l'Union européenne le 21 décembre 2021 dans l'affaire C-124/20, Bank Melli Iran,

Or. en

Amendement 13
Chloé Ridel

Proposition de résolution
Visa – bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu le règlement (UE) 2023/2675 du Parlement européen et du Conseil du 22 novembre 2023 relatif à la protection de l'Union et de ses États membres contre la coercition économique exercée par des pays tiers,

Or. en

Amendement 14
Tomasz Froelich

Proposition de résolution
Visa 28 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu l'examen de la Cour pénale internationale par des experts indépendants de septembre 2020,

Or. en

Amendement 15
Chloé Ridel

Proposition de résolution
Visa 29 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu la déclaration des Nations unies sur le droit et la responsabilité des individus, groupes et organes de la société de promouvoir et protéger les droits de l'homme et les libertés fondamentales universellement reconnus,

Or. en

Amendement 16
Chloé Ridel

Proposition de résolution
Visa 29 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu le rapport de 2026 du Rapporteur spécial des Nations unies sur les mesures coercitives unilatérales,

Or. en

Amendement 17
Ondřej Kolář

Proposition de résolution
Visa – bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu la communication conjointe de la Commission et du haut représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité du 20 juin 2023 intitulée «La stratégie européenne en matière de sécurité économique» (JOIN(2023)0020),

Or. en

Amendement 18
Tomasz Froelich

Proposition de résolution
Visa 36 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu la déclaration de l'association des procureurs de droit pénal international (Association of International Criminal Law Prosecutors ou AICLP) du 6 avril 2026 concernant la situation du procureur de la Cour pénale internationale,

Or. en

Amendement 19
Ondřej Kolář

Proposition de résolution
Visa 37

Proposition de résolution	*Amendement*
– vu le Statut de l'Organisation internationale de police criminelle (O.I.P.C.-INTERPOL), en particulier l'article 2, qui impose à l'organisation d'agir dans l'esprit de la déclaration universelle des droits de l'homme,	***supprimé***

Or. en

Amendement 20
Mounir Satouri
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Visa 37 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu l'arrêt rendu par la Cour de

justice (quatrième chambre) le 11 juin 2026 dans l'affaire C-81/24, LH contre OTP banka d.d., anciennement Nova Kreditna Banka Maribor,

Or. en

Amendement 21
Arkadiusz Mularczyk, Michał Dworczyk
au nom du groupe ECR

Proposition de résolution
Visa 38

Proposition de résolution	*Amendement*
– vu le code et le manuel des visas de l'Union,	***supprimé***

Or. en

Amendement 22
Rima Hassan, Pernando Barrena Arza
au nom du groupe The Left

Proposition de résolution
Considérant -A (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– considérant que la justice internationale englobe les cours, tribunaux et mécanismes d'enquête indépendants et impartiaux institués en vertu du droit international, notamment la CPI, la Cour internationale de justice (CIJ), les mécanismes appuyés par les Nations unies et les cours internationales, hybrides ou internationalisées, chargés de lutter contre l'impunité pour les violations les plus graves du droit international, notamment les crimes de guerre, les crimes contre l'humanité, le génocide et le crime d'agression;

Or. en

Amendement 23
Marta Temido, Francisco Assis, Marco Tarquinio, Sandra Gómez López, Chloé Ridel, Nacho Sánchez Amor

Proposition de résolution
Considérant A

Proposition de résolution	*Amendement*
A. considérant que l'engagement de l'Union à soutenir la justice internationale se traduit dans ses politiques d'action extérieure, qui visent à faire respecter les droits de l'homme et l'état de droit; que les actions clés en ce sens comprennent le financement et la défense de la CPI au moyen des instruments juridiques existants, le financement d'actions visant la reddition de comptes au moyen de l'instrument de voisinage, de coopération au développement et de coopération internationale — Europe dans le monde, le renforcement de la justice transitionnelle, l'aide aux enquêtes et aux réparations pour les victimes, le soutien à Eurojust ainsi qu'aux mécanismes d'enquête soutenus par les Nations unies, des partenariats avec des organisations de la société civile et le renforcement de la coopération judiciaire avec des pays tiers; que le règlement sur la loi de blocage[8] est un outil juridique ***qui peut être utilisé pour*** protéger ***des acteurs*** contre les effets extraterritoriaux de sanctions étrangères;	A. considérant que l'engagement de l'Union à soutenir la justice internationale se traduit dans ses politiques d'action extérieure, qui visent à faire respecter les droits de l'homme et l'état de droit; que les actions clés en ce sens comprennent le financement et la défense de la CPI au moyen des instruments juridiques existants, le financement d'actions visant la reddition de comptes au moyen de l'instrument de voisinage, de coopération au développement et de coopération internationale — Europe dans le monde, le renforcement de la justice transitionnelle, l'aide aux enquêtes et aux réparations pour les victimes, le soutien à Eurojust ainsi qu'aux mécanismes d'enquête soutenus par les Nations unies, des partenariats avec des organisations de la société civile et le renforcement de la coopération judiciaire avec des pays tiers; que le règlement sur la loi de blocage[8] est un outil juridique ***permettant à l'Union de*** protéger ***les personnes, les organisations et les institutions relevant de sa juridiction*** contre les effets extraterritoriaux de sanctions étrangères; ***que le présent règlement peut constituer une garantie importante contre les mesures qui portent atteinte à l'indépendance des institutions judiciaires internationales, y compris la Cour pénale internationale, en préservant les parties prenantes concernées de l'obligation de se conformer à des sanctions dépourvues de fondement en droit international et en renforçant***

l'attachement de l'Union au multilatéralisme, à l'indépendance judiciaire et à l'ordre international fondé sur des règles;

[8] Règlement (CE) nº 2271/96 du Conseil du 22 novembre 1996 portant protection contre les effets de l'application extraterritoriale d'une législation adoptée par un pays tiers, ainsi que des actions fondées sur elle ou en découlant (JO L 309 du 29.11.1996, p. 1, ELI: http://data.europa.eu/eli/reg/1996/2271/oj).

[8] Règlement (CE) nº 2271/96 du Conseil du 22 novembre 1996 portant protection contre les effets de l'application extraterritoriale d'une législation adoptée par un pays tiers, ainsi que des actions fondées sur elle ou en découlant (JO L 309 du 29.11.1996, p. 1, ELI: http://data.europa.eu/eli/reg/1996/2271/oj).

Or. en

Amendement 24
Ondřej Kolář

Proposition de résolution
Considérant A

Proposition de résolution	*Amendement*
A. considérant que l'engagement de l'Union à soutenir la justice internationale se traduit dans ses politiques d'action extérieure, qui visent à faire respecter les droits de l'homme et l'état de droit; que les actions clés en ce sens comprennent le financement et la défense de la CPI au moyen des instruments juridiques existants, le financement d'actions visant la reddition de comptes au moyen de l'instrument de voisinage, de coopération au développement et de coopération internationale — Europe dans le monde, le renforcement de la justice transitionnelle, l'aide aux enquêtes et aux réparations pour les victimes, le soutien à Eurojust ainsi qu'aux mécanismes d'enquête soutenus par les Nations unies, des partenariats avec des organisations de la société civile et le renforcement de la coopération judiciaire avec des pays tiers; ***que le règlement sur la loi de blocage[8] est un outil juridique qui***	A. considérant que l'engagement de l'Union à soutenir la justice internationale se traduit dans ses politiques d'action extérieure, qui visent à faire respecter les droits de l'homme et l'état de droit; que les actions clés en ce sens comprennent le financement et la défense de la CPI au moyen des instruments juridiques existants, le financement d'actions visant la reddition de comptes au moyen de l'instrument de voisinage, de coopération au développement et de coopération internationale — Europe dans le monde, le renforcement de la justice transitionnelle, l'aide aux enquêtes et aux réparations pour les victimes, le soutien à Eurojust ainsi qu'aux mécanismes d'enquête soutenus par les Nations unies, des partenariats avec des organisations de la société civile et le renforcement de la coopération judiciaire avec des pays tiers;

peut être utilisé pour protéger des acteurs contre les effets extraterritoriaux de sanctions étrangères;

[8] Règlement (CE) nº 2271/96 du Conseil du 22 novembre 1996 portant protection contre les effets de l'application extraterritoriale d'une législation adoptée par un pays tiers, ainsi que des actions fondées sur elle ou en découlant (JO L 309 du 29.11.1996, p. 1, ELI: http://data.europa.eu/eli/reg/1996/2271/oj).

Or. en

Amendement 25
Chloé Ridel

Proposition de résolution
Considérant A

Proposition de résolution	*Amendement*
A. considérant que l'engagement de l'Union à soutenir la justice internationale se traduit dans ses politiques d'action extérieure, qui visent à faire respecter les droits de l'homme et l'état de droit; que les actions clés en ce sens comprennent le financement et la défense de la CPI au moyen des instruments juridiques existants, le financement d'actions visant la reddition de comptes au moyen de l'instrument de voisinage, de coopération au développement et de coopération internationale — Europe dans le monde, le renforcement de la justice transitionnelle, l'aide aux enquêtes et aux réparations pour les victimes, le soutien à Eurojust ainsi qu'aux mécanismes d'enquête soutenus par les Nations unies, des partenariats avec des organisations de la société civile et le renforcement de la coopération judiciaire avec des pays tiers; que le règlement sur la loi de blocage[8] est un outil juridique qui	A. considérant que l'engagement de l'Union à soutenir la justice internationale se traduit dans ses politiques ***et objectifs*** d'action extérieure, qui visent à faire respecter les droits de l'homme et l'état de droit; que les actions clés en ce sens comprennent le financement et la défense de la CPI au moyen des instruments juridiques existants, le financement d'actions visant la reddition de comptes au moyen de l'instrument de voisinage, de coopération au développement et de coopération internationale — Europe dans le monde, le renforcement de la justice transitionnelle, l'aide aux enquêtes et aux réparations pour les victimes, le soutien à Eurojust ainsi qu'aux mécanismes d'enquête soutenus par les Nations unies, des partenariats avec ***des défenseurs des droits de l'homme et*** des organisations de la société civile et le renforcement de la coopération judiciaire avec des pays tiers;

peut être utilisé pour protéger des acteurs contre les effets extraterritoriaux de sanctions étrangères;

[8] Règlement (CE) nº 2271/96 du Conseil du 22 novembre 1996 portant protection contre les effets de l'application extraterritoriale d'une législation adoptée par un pays tiers, ainsi que des actions fondées sur elle ou en découlant (JO L 309 du 29.11.1996, p. 1, ELI: http://data.europa.eu/eli/reg/1996/2271/oj).

que le règlement sur la loi de blocage[8] est un outil juridique qui peut être utilisé pour protéger des acteurs contre les effets extraterritoriaux de sanctions étrangères;

[8] Règlement (CE) nº 2271/96 du Conseil du 22 novembre 1996 portant protection contre les effets de l'application extraterritoriale d'une législation adoptée par un pays tiers, ainsi que des actions fondées sur elle ou en découlant (JO L 309 du 29.11.1996, p. 1, ELI: http://data.europa.eu/eli/reg/1996/2271/oj).

Or. en

Amendement 26
Sebastian Tynkkynen

Proposition de résolution
Considérant A

Proposition de résolution	*Amendement*
A. considérant que l'engagement de l'Union à soutenir la justice internationale se traduit dans ses politiques d'action extérieure, qui visent à faire respecter les droits de l'homme ***et*** l'état de droit; que les actions clés en ce sens comprennent le financement et la défense de la CPI au moyen des instruments juridiques existants, le financement d'actions visant la reddition de comptes au moyen de l'instrument de voisinage, de coopération au développement et de coopération internationale — Europe dans le monde, le renforcement de la justice transitionnelle, l'aide aux enquêtes et aux réparations pour les victimes, le soutien à Eurojust ainsi qu'aux mécanismes d'enquête soutenus par les Nations unies, des partenariats avec des organisations de la société civile et le renforcement de la coopération judiciaire avec des pays tiers; que le règlement sur la loi de blocage[8] est un outil juridique qui	A. considérant que l'engagement de l'Union à soutenir la justice internationale se traduit dans ses politiques d'action extérieure, qui visent à faire respecter les droits de l'homme***,*** l'état de droit ***et l'ordre fondé sur des règles***; que les actions clés en ce sens comprennent le financement et la défense de la CPI au moyen des instruments juridiques existants, le financement d'actions visant la reddition de comptes au moyen de l'instrument de voisinage, de coopération au développement et de coopération internationale — Europe dans le monde, le renforcement de la justice transitionnelle, l'aide aux enquêtes et aux réparations pour les victimes, le soutien à Eurojust ainsi qu'aux mécanismes d'enquête soutenus par les Nations unies, des partenariats avec des organisations de la société civile et le renforcement de la coopération judiciaire avec des pays tiers; que le règlement sur la

peut être utilisé pour protéger des acteurs contre les effets extraterritoriaux de sanctions étrangères;	loi de blocage[8] est un outil juridique qui peut être utilisé pour protéger des acteurs contre les effets extraterritoriaux de sanctions étrangères;
[8] Règlement (CE) nº 2271/96 du Conseil du 22 novembre 1996 portant protection contre les effets de l'application extraterritoriale d'une législation adoptée par un pays tiers, ainsi que des actions fondées sur elle ou en découlant (JO L 309 du 29.11.1996, p. 1, ELI: http://data.europa.eu/eli/reg/1996/2271/oj).	[8] Règlement (CE) nº 2271/96 du Conseil du 22 novembre 1996 portant protection contre les effets de l'application extraterritoriale d'une législation adoptée par un pays tiers, ainsi que des actions fondées sur elle ou en découlant (JO L 309 du 29.11.1996, p. 1, ELI: http://data.europa.eu/eli/reg/1996/2271/oj).

Or. en

Amendement 27
Michał Kobosko, Hilde Vautmans, Bernard Guetta, Dan Barna, Lucia Yar, Dainius Žalimas, Marie-Agnes Strack-Zimmermann

Proposition de résolution
Considérant A bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	A bis. considérant que la CPI joue un rôle unique et indispensable afin de garantir la reddition de comptes pour les auteurs des crimes les plus graves au regard du droit international; que son mandat revêt une importance particulière à une époque marquée par la relativisation croissante des valeurs fondamentales, la propagation de la désinformation visant à saper la justice internationale et l'ordre international fondé sur des règles, ainsi que l'émergence de nouvelles menaces transfrontières, notamment la répression transnationale, qui cherchent à intimider les victimes, les témoins, les défenseurs des droits de l'homme et les acteurs judiciaires au-delà des frontières nationales; que l'Union devrait donc réaffirmer son soutien indéfectible à la CPI et prendre acte du rôle particulier

qu'elle joue dans la sauvegarde de la justice internationale et de l'état de droit;

Or. en

Amendement 28
Matjaž Nemec

Proposition de résolution
Considérant B

Proposition de résolution	*Amendement*
B. considérant que les articles 3 et 21 du traité UE exigent que l'action intérieure et l'action extérieure de l'Union soient cohérentes; que si l'Union ne soutenait pas les mécanismes de justice internationale et manquait à ses obligations internationales, elle saperait la crédibilité de son action extérieure;	B. considérant que les articles 3 et 21 du traité UE exigent ***«[le] strict respect et [le] développement du droit international, notamment [le] respect des principes de la charte des Nations unies», mais aussi*** que l'action intérieure et l'action extérieure de l'Union soient cohérentes; que si l'Union ne soutenait pas les mécanismes de justice internationale et manquait à ses obligations internationales, elle saperait la crédibilité de son action extérieure;

Or. en

Amendement 29
Chloé Ridel

Proposition de résolution
Considérant B

Proposition de résolution	*Amendement*
B. considérant que les articles 3 et 21 du traité UE exigent que l'action intérieure et l'action extérieure de l'Union soient cohérentes; que si l'Union ne soutenait pas les mécanismes de justice internationale et manquait à ses obligations internationales, elle saperait la crédibilité de son action extérieure;	B. considérant que les articles 3 et 21 du traité UE exigent***, des États membres comme des institutions de l'Union,*** que l'action intérieure et l'action extérieure de l'Union soient cohérentes; que si l'Union ne soutenait pas les mécanismes de justice internationale et manquait à ses obligations internationales, elle saperait ***la cohérence,*** la crédibilité ***et l'unité*** de son action extérieure;

Or. en

Amendement 30
Alexander Sell

Proposition de résolution
Considérant B

Proposition de résolution	*Amendement*
B. considérant que les articles 3 et 21 du traité UE exigent que l'action intérieure et l'action extérieure de l'Union soient cohérentes; que ***si l'Union ne soutenait pas les mécanismes de*** justice ***internationale et manquait à ses obligations internationales, elle saperait*** la crédibilité de ***son action extérieure***;	B. considérant que les articles 3 et 21 du traité UE exigent que l'action intérieure et l'action extérieure de l'Union soient cohérentes; que ***la*** justice ***et la politique étrangère restent de la compétence des États membres; que*** la crédibilité de ***l'Union européenne dépend de sa capacité à garantir la prospérité et la sécurité des contribuables ainsi qu'une valeur ajoutée aux États membres***;

Or. en

Amendement 31
Ondřej Kolář

Proposition de résolution
Considérant B bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	B bis. considérant que le partenariat transatlantique et la coopération étroite entre les démocraties restent une pierre angulaire de l'action extérieure de l'Union; que les accords commerciaux et d'association de l'Union, ainsi que le dialogue politique qu'ils instaurent, offrent un cadre effectif et non coercitif pour favoriser l'universalité et l'intégrité du statut de Rome, le respect du système judiciaire international et de l'état de droit, ainsi que pour approfondir la coopération avec les pays tiers; que les désaccords avec les partenaires

concernant le système judiciaire international se règlent au mieux par le dialogue et la voie diplomatique plutôt que par une escalade, parallèlement à une réduction des dépendances qui exposent l'Union à des pressions extraterritoriales;

Or. en

Amendement 32
Alexander Sell

Proposition de résolution
Considérant B bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	B bis. considérant que la compétence principale en matière d'affaires étrangères et de justice internationale revient aux États membres, ceux-ci étant les signataires directs des traités internationaux;

Or. en

Amendement 33
Chloé Ridel

Proposition de résolution
Considérant C bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	C bis. considérant que les objectifs de la décision 2011/168/PESC du Conseil concernant la Cour pénale internationale sont de favoriser la participation la plus large possible de l'Union à la CPI et l'adhésion universelle au statut de Rome, de préserver l'intégrité dudit statut de Rome, d'encourager l'indépendance de la CPI ainsi que son fonctionnement effectif et rationnel, et d'appuyer la coopération avec la CPI; qu'elle invite les États

membres à proposer une assistance technique et financière afin de permettre la participation au statut de Rome et son application, ainsi qu'à conclure des arrangements et accords ad hoc pour permettre le bon fonctionnement de la CPI;

Or. en

Amendement 34
Matjaž Nemec

Proposition de résolution
Considérant C bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	C bis. considérant que tous les États membres sont parties au statut de Rome de la Cour pénale internationale (CPI), que l'Union compte parmi les plus fervents défenseurs institutionnels de cette Cour et que la ratification du statut de Rome reste un critère d'adhésion à l'Union pour les futurs États membres;

Or. en

Amendement 35
Chloé Ridel

Proposition de résolution
Considérant C ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	C ter. considérant que, conformément à l'obligation d'assistance contraignante découlant de l'accord entre la Cour pénale internationale et l'Union européenne en ce qui concerne la coopération et l'assistance, l'Union et la Cour ont convenu de faciliter la bonne exécution de leurs responsabilités

respectives, de coopérer étroitement, le cas échéant, et de se consulter sur des enjeux d'intérêt commun, conformément aux dispositions dudit accord et dans le respect des dispositions du traité sur l'Union européenne et du statut de Rome; que, pour s'acquitter de cette obligation de coopération et d'assistance, les parties ont convenu d'établir des contacts réguliers appropriés entre la Cour et le point de contact de l'Union pour la Cour;

Or. en

Amendement 36
Chloé Ridel

Proposition de résolution
Considérant C quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	C quater. considérant que, conformément à l'article 216, paragraphe 2, du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (TFUE), les accords conclus par l'Union lient les institutions de l'Union et ses États membres;

Or. en

Amendement 37
Ondřej Kolář

Proposition de résolution
Considérant D

Proposition de résolution	*Amendement*
D. considérant qu'en tant que juridiction de dernier ressort, la CPI est pleinement intégrée dans le système judiciaire de tous les États parties au statut de Rome;	D. considérant qu'en tant que juridiction de dernier ressort, la CPI est pleinement intégrée dans le système judiciaire de tous les États parties au statut de Rome***, conformément au principe de***

complémentarité;

Or. en

Amendement 38
Marta Temido, Francisco Assis, Marco Tarquinio, Sandra Gómez López, Chloé Ridel, Nacho Sánchez Amor

Proposition de résolution
Considérant D bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	D bis. considérant que l'article 89 du statut de Rome contraint ses parties, y compris les États membres de l'Union ayant signé ledit statut de Rome, à donner suite aux demandes d'arrestation et de remise des suspects faisant l'objet de mandats d'arrêt; que les États parties à la CPI doivent respecter les obligations qui leur incombent en vertu du statut de Rome afin de garantir la reddition de comptes; que tout refus de coopérer de la part d'un État partie membre de l'Union entraverait non seulement la capacité de la CPI à faire en sorte que les auteurs rendent des comptes, mais priverait également les victimes de l'accès à la justice;

Or. en

Amendement 39
Sebastian Tynkkynen

Proposition de résolution
Considérant D bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	D bis. considérant que de vives inquiétudes ont été exprimées quant à la perception de l'impartialité de la CPI à la suite de la délivrance de mandats d'arrêt à

l'encontre du Premier ministre israélien, Benyamin Netanyahou, et de son ancien ministre de la Défense, Yoav Gallant; que toute perception de politisation ou d'application sélective de la justice pénale internationale risque de porter atteinte à la crédibilité de la Cour, à la confiance du public et au caractère effectif de l'ordre juridique international fondé sur des règles;

Or. en

Amendement 40
Ondřej Kolář

Proposition de résolution
Considérant D bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	D bis. considérant que la crédibilité de la justice pénale internationale repose sur son indépendance, son impartialité, son principe de complémentarité, son respect des garanties procédurales et son strict respect du cadre juridictionnel applicable; que les institutions politiques devraient s'abstenir de préjuger de l'issue des procédures judiciaires en cours ou de se substituer au rôle des tribunaux indépendants;

Or. en

Amendement 41
Rima Hassan, Pernando Barrena Arza
au nom du groupe The Left

Proposition de résolution
Considérant D bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	D bis. considérant qu'à l'heure où la

Cour pénale internationale est confrontée à des mesures de pression et d'intimidation sans précédent, plusieurs initiatives citoyennes ont préconisé que la Cour se voie décerner le prix Nobel de la paix, eu égard à son rôle essentiel dans la défense du droit international, de la reddition de comptes et de la lutte contre l'impunité;

Or. en

Amendement 42
Arkadiusz Mularczyk, Sebastian Tynkkynen, Michał Dworczyk
au nom du groupe ECR

Proposition de résolution
Considérant D bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	D bis. considérant que, le 17 mars 2023, la CPI a émis des mandats d'arrêt à l'encontre de Vladimir Poutine et de sa commissaire aux droits de l'enfant, Maria Lvova-Belova, pour des crimes de guerre liés à la déportation et au transfert illégaux d'enfants depuis les territoires ukrainiens temporairement occupés;

Or. en

Amendement 43
Tomasz Froelich

Proposition de résolution
Considérant D bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	D bis. considérant que le procureur général de la CPI, Karim Khan, a été suspendu par le Bureau de l'Assemblée des États parties à la CPI dans le cadre d'une procédure disciplinaire ouverte à la

suite d'allégations d'abus sexuels portées à son encontre;

Or. en

Amendement 44
Loucas Fourlas

Proposition de résolution
Considérant D bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	D bis. considérant que la crédibilité et le caractère effectif de la justice internationale dépendent de son impartialité, de son universalité et de son application cohérente, sans deux poids deux mesures ni application sélective;

Or. en

Amendement 45
Arkadiusz Mularczyk, Sebastian Tynkkynen, Michał Dworczyk
au nom du groupe ECR

Proposition de résolution
Considérant D ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	D ter. considérant que, le 24 juin 2024, la CPI a émis des mandats d'arrêt à l'encontre de Sergueï Choïgou, ancien ministre de la Défense de la Fédération de Russie, et de Valeri Guerassimov, chef d'État-major général des forces armées de la fédération de Russie, pour leur responsabilité présumée dans des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité, notamment pour avoir ordonné des attaques contre des biens de caractère civil;

Or. en

Amendement 46
Tomasz Froelich

Proposition de résolution
Considérant D ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	D ter. considérant que le harcèlement moral et le harcèlement sexuel constituent un problème persistant au sein de la CPI; que, selon des enquêteurs internes, les allégations de harcèlement moral ont presque doublé en 2025, malgré les promesses antérieures quant à une amélioration de la situation;

Or. en

Amendement 47
Tomasz Froelich

Proposition de résolution
Considérant D quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	D quater. considérant que la CPI n'est compétente que si un pays a ratifié le statut de Rome, s'est volontairement soumis à sa compétence ou a été déféré devant elle par le Conseil de sécurité des Nations unies;

Or. en

Amendement 48
Arkadiusz Mularczyk, Sebastian Tynkkynen, Michał Dworczyk
au nom du groupe ECR

Proposition de résolution
Considérant D quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	D quater. considérant qu'un certain nombre de pays, parmi lesquels des partenaires proches tels que les États-Unis et Israël, ne sont pas parties au statut de Rome de la Cour pénale internationale;

Or. en

Amendement 49
Matjaž Nemec

Proposition de résolution
Considérant E

Proposition de résolution	*Amendement*
E. considérant que les mesures coercitives imposées par des pays qui ne sont pas parties au statut de Rome visent des personnes, y compris des citoyens de l'Union, et des entités travaillant sur des mécanismes internationaux de reddition de comptes, notamment des juges et procureurs de la CPI, des titulaires de mandats des Nations unies et des organisations de la société civile; que de telles mesures menacent les processus de reddition de comptes et l'indépendance juridictionnelle; qu'elles ont des conséquences extraterritoriales dans l'Union;	E. considérant que les mesures coercitives imposées par des pays qui ne sont pas parties au statut de Rome visent des personnes, y compris des citoyens de l'Union, et des entités travaillant sur des mécanismes internationaux de reddition de comptes, notamment des juges et procureurs de la CPI, des titulaires de mandats des Nations unies et des organisations de la société civile; que de telles mesures menacent les processus de reddition de comptes et l'indépendance juridictionnelle; qu'elles ont des conséquences extraterritoriales dans l'Union ***et pour d'autres institutions internationales***;

Or. en

Amendement 50
Rima Hassan, Pernando Barrena Arza
au nom du groupe The Left

Proposition de résolution
Considérant E bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	E bis. considérant que les États-Unis ont imposé, en vertu du décret présidentiel nº 14203, des mesures coercitives à l'encontre de personnes et d'organisations coopérant avec les mécanismes de justice internationale, notamment les juges de la CPI Reine Alapini-Gansou, Solomy Balungi Bossa, Beti Hohler, Luz del Carmen Ibáñez Carranza, Nicolas Guillou, Kimberly Prost, Gocha Lordkipanidze et Erdenebalsuren Damdin, ainsi que la rapporteure spéciale des Nations unies Francesca Albanese; que ces mesures comprennent l'inscription sur la liste américaine des ressortissants spécialement désignés («Specially Designated Nationals»), le gel des avoirs, des restrictions sur les transactions concernant des personnes américaines, des obstacles majeurs à l'accès aux services bancaires et de paiement, ainsi que des effets dissuasifs sur les avocats, les organisations de la société civile, les témoins et les victimes qui coopèrent avec la CPI; que de telles mesures constituent une intimidation directe à l'encontre des acteurs de la justice internationale et ont pour objectif de contrarier les initiatives visant à la reddition de comptes concernant des crimes présumés commis par des ressortissants américains ou israéliens;

Or. en

Amendement 51
Marta Temido, Francisco Assis, Marco Tarquinio, Sandra Gómez López, Chloé Ridel, Nacho Sánchez Amor

Proposition de résolution
Considérant E bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	E bis. considérant que les États-Unis ont adopté, en vertu du décret présidentiel nº 14203, des mesures visant les personnes et les organisations qui coopèrent avec la CPI et d'autres mécanismes de justice internationale, ainsi que la rapporteure spéciale des Nations unies sur la situation des droits de l'homme dans les territoires palestiniens occupés depuis 1967; que des inquiétudes ont été exprimées quant au fait que de telles mesures pourraient entraver la coopération avec les mesures de la justice internationale et les processus de reddition de comptes;

Or. en

Amendement 52
Matjaž Nemec

Proposition de résolution
Considérant E bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	E bis. considérant que les mesures coercitives imposées aux institutions spécialisées des Nations unies portent atteinte au système judiciaire international, à ses institutions et à ses mécanismes, y compris à leur capacité à s'acquitter de leurs mandats de manière effective; que ces mesures entravent, entre autres, l'acheminement de l'aide humanitaire essentielle et font obstacle au respect des principes du droit international;

Or. en

Amendement 53
Ondřej Kolář

Proposition de résolution
Considérant E bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	E bis. considérant que les mesures de coercition les plus graves actuellement exercées à l'encontre de la Cour comprennent les poursuites pénales intentées et les jugements par contumace prononcés par la Fédération de Russie à l'encontre du procureur et des juges de la CPI, en lien avec le mandat d'arrêt délivré à l'encontre de Vladimir Poutine;

Or. en

Amendement 54
Loucas Fourlas

Proposition de résolution
Considérant F

Proposition de résolution	*Amendement*
F. considérant que ces mesures coercitives sont ***illégales*** et constituent une grave menace pour la souveraineté de l'Union et de ses États membres;	F. considérant que ces mesures coercitives sont ***incompatibles avec le droit international et la courtoisie internationale, portent atteinte à l'indépendance des institutions judiciaires internationales*** et constituent une grave menace pour ***l'ordre juridique, l'autonomie stratégique et*** la souveraineté de l'Union et de ses États membres;

Or. en

Amendement 55
Mircea-Gheorghe Hava

Proposition de résolution
Considérant F

Proposition de résolution	*Amendement*
F. considérant que ces mesures coercitives ***sont illégales et*** constituent une ***grave*** menace pour la souveraineté de l'Union et de ses États membres;	F. considérant que ces mesures coercitives***, lorsqu'elles font l'objet d'une application extraterritoriale contraire au droit international,*** constituent ***une ingérence injustifiée dans l'ordre juridique européen et*** une menace pour la souveraineté de l'Union et de ses États membres***, qui appelle une réponse proportionnée et coordonnée au niveau européen***;

Or. ro

Amendement 56
Matjaž Nemec

Proposition de résolution
Considérant F

Proposition de résolution	*Amendement*
F. considérant que ces mesures coercitives sont illégales et constituent une grave menace pour la souveraineté de l'Union et de ses États membres;	F. considérant que ces mesures coercitives sont illégales et constituent une grave menace pour la souveraineté ***et l'ordre international*** de l'Union et de ses États membres; ***que ces mesures constituent une menace pour les processus démocratiques et représentent une ingérence étrangère dans les élections et autres processus démocratiques;***

Or. en

Amendement 57
Rima Hassan, Pernando Barrena Arza
au nom du groupe The Left

Proposition de résolution
Considérant F

Proposition de résolution	*Amendement*
F. considérant que ces mesures	F. considérant que ces mesures

coercitives sont illégales et constituent une grave menace pour la souveraineté de l'Union et de ses États membres;	coercitives sont illégales et constituent une grave menace pour la souveraineté de l'Union et de ses États membres ***et, surtout, pour l'ordre juridique international et pour l'indépendance de la justice internationale***;

Or. en

Amendement 58
Marta Temido, Francisco Assis, Marco Tarquinio, Sandra Gómez López, Chloé Ridel, Nacho Sánchez Amor

Proposition de résolution
Considérant F

Proposition de résolution	*Amendement*
F. considérant que ces mesures coercitives sont illégales et constituent une grave menace pour la souveraineté de l'Union et de ses États membres;	F. considérant que ces mesures coercitives sont illégales et constituent une grave menace pour la souveraineté de l'Union et de ses États membres ***et qu'elles portent atteinte à l'intégrité des systèmes judiciaires de l'Union***;

Or. en

Amendement 59
Ondřej Kolář

Proposition de résolution
Considérant F

Proposition de résolution	*Amendement*
F. considérant que ces mesures coercitives sont ***illégales et constituent une grave menace pour la souveraineté*** de l'Union et ***de ses États membres***;	F. considérant que ces mesures coercitives sont ***injustifiées et contraires au système judiciaire international et à l'état de droit, et qu'elles portent atteinte à l'autonomie stratégique*** de l'Union et ***à l'intégrité de son ordre juridique***;

Or. en

Amendement 60
Chloé Ridel

Proposition de résolution
Considérant F

Proposition de résolution	*Amendement*
F. considérant que ces mesures coercitives sont illégales et constituent une grave menace pour la souveraineté de l'Union et de ses États membres;	F. considérant que ces mesures coercitives sont illégales et constituent une grave menace pour la souveraineté de l'Union et de ses États membres***, portant ainsi atteinte aux intérêts et aux valeurs démocratiques de l'Union***;

Or. en

Amendement 61
Arkadiusz Mularczyk, Sebastian Tynkkynen, Michał Dworczyk
au nom du groupe ECR

Proposition de résolution
Considérant F

Proposition de résolution	*Amendement*
F. considérant que ces mesures coercitives ***sont*** illégales et constituent une grave menace pour ***la souveraineté*** de l'Union et de ses États membres;	F. considérant que ces mesures coercitives ***peuvent être*** illégales et constituent une grave menace pour ***les intérêts*** de l'Union et ***la souveraineté*** de ses États membres;

Or. en

Amendement 62
Tomasz Froelich

Proposition de résolution
Considérant F

Proposition de résolution	*Amendement*
F. considérant que ces mesures coercitives sont illégales et constituent une grave menace pour ***la souveraineté*** de	F. considérant que ces mesures coercitives sont illégales et constituent une grave menace pour ***l'autonomie*** de l'Union

l'Union et ***de ses*** États membres;	et ***la souveraineté des*** États membres;

Or. en

Amendement 63
Chloé Ridel

Proposition de résolution
Considérant F bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	F bis. considérant qu'un pays tiers peut recourir à la coercition économique en adoptant délibérément des lois ou des réglementations avec des effets extraterritoriaux, destinées à s'appliquer au-delà de son territoire, et en instrumentalisant les interdépendances économiques ou en utilisant sa position dominante sur les marchés des services pour servir ses propres intérêts nationaux; qu'un tel comportement peut nécessiter de prendre des contre-mesures effectives;

Or. en

Amendement 64
Marta Temido, Francisco Assis, Marco Tarquinio, Sandra Gómez López, Chloé Ridel, Nacho Sánchez Amor

Proposition de résolution
Considérant G

Proposition de résolution	*Amendement*
G. considérant qu'un certain nombre d'organisations de la société civile qui documentent des crimes internationaux font l'objet de mesures coercitives en raison de leur coopération avec la CPI ou d'autres organisations non gouvernementales coopérant elles-mêmes avec la CPI ou des titulaires de mandats des Nations unies;	G. considérant qu'un certain nombre d'organisations de la société civile qui documentent des crimes internationaux font l'objet de mesures coercitives en raison de leur coopération avec la CPI ou d'autres organisations non gouvernementales coopérant elles-mêmes avec la CPI ou des titulaires de mandats des Nations unies; ***que les organisations***

	de la société civile et les associations de victimes constituent un élément essentiel de l'architecture de la justice internationale; que les organisations intervenant dans des contextes où des crimes internationaux graves ont été commis ou continuent de l'être sont de plus en plus confrontées à des attaques politiques et à une érosion de l'aide financière qui leur est apportée;

Or. en

Amendement 65
Rima Hassan, Pernando Barrena Arza
au nom du groupe The Left

Proposition de résolution
Considérant H

Proposition de résolution	*Amendement*
H. considérant que ces mesures coercitives nuisent à leur capacité à recueillir, à conserver et à transmettre des éléments de preuve; que cela compromet les processus de reddition de comptes et porte atteinte aux droits des victimes;	H. considérant que ces mesures coercitives nuisent ***gravement*** à leur capacité à recueillir, à conserver et à transmettre des éléments de preuve***, créent des effets dissuasifs sur les organisations de la société civile, les témoins, les victimes et les professionnels du droit qui coopèrent avec les mécanismes de justice internationale***; que cela compromet les processus de reddition de comptes et porte atteinte aux droits des victimes ***ainsi que, plus largement, à la lutte contre l'impunité***;

Or. en

Amendement 66
Chloé Ridel

Proposition de résolution
Considérant H

Proposition de résolution	*Amendement*
H. considérant que ces mesures coercitives nuisent à leur capacité à recueillir, à conserver et à transmettre des éléments de preuve; que cela compromet les processus de reddition de comptes et porte atteinte aux droits des victimes;	H. considérant que ces mesures coercitives nuisent à leur capacité à recueillir, à conserver et à transmettre des éléments de preuve; que cela compromet les processus de reddition de comptes et porte atteinte aux droits des victimes***, tout en sapant la capacité de la CPI à œuvrer en faveur de la reconnaissance, de la poursuite et de la répression des crimes internationaux les plus graves et, ce faisant, à lutter contre l'impunité***;

Or. en

Amendement 67
Marta Temido, Francisco Assis, Marco Tarquinio, Sandra Gómez López, Chloé Ridel, Nacho Sánchez Amor

Proposition de résolution
Considérant H

Proposition de résolution	*Amendement*
H. considérant que ces mesures coercitives nuisent à leur capacité à recueillir, à conserver et à transmettre des éléments de preuve; que cela compromet les processus de reddition de comptes et porte atteinte aux droits des victimes;	H. considérant que ces mesures coercitives nuisent à leur capacité à recueillir, à conserver et à transmettre des éléments de preuve; que cela compromet les processus de reddition de comptes et porte atteinte aux droits des victimes***, tout en les exposant potentiellement à des risques pour leur vie***;

Or. en

Amendement 68
Sebastian Tynkkynen

Proposition de résolution
Considérant H bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	H bis. considérant que, outre les

sanctions adoptées par les États-Unis à l'encontre de Francesca Albanese, rapporteure spéciale des Nations unies sur la situation des droits de l'homme dans les territoires palestiniens occupés depuis 1967, certains États membres de l'Union ont exprimé des inquiétudes quant à sa conduite, notamment en raison d'allégations de partialité et de propos prétendument antisémites; que les titulaires de mandat des Nations unies doivent rester mesurés, en respectant strictement leur mandat et en faisant preuve d'impartialité;

Or. en

Amendement 69
Marco Tarquinio, Chloé Ridel

Proposition de résolution
Considérant H bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	H bis. considérant que les victimes des crimes les plus graves au regard du droit international ont droit à la vérité, à la justice et à la réparation, principes qui doivent rester au cœur de toute stratégie de l'Union en matière de justice internationale; que les mesures coercitives unilatérales étrangères, notamment celles résultant d'une application excessive de la réglementation par les institutions financières, risquent de compromettre la capacité du Fonds au profit des victimes et d'autres mécanismes de réparation à fonctionner de manière effective et à verser des réparations aux victimes;

Or. en

Amendement 70

Marco Tarquinio, Chloé Ridel

Proposition de résolution
Considérant I

Proposition de résolution	*Amendement*
I. considérant que les banques, les assureurs et les prestataires de services de paiement s'exposent à des amendes et à une exclusion de certains marchés s'ils entretiennent ou établissent des relations avec la CPI ou des entités et des personnes faisant l'objet de telles mesures coercitives; que les opérateurs privés ont largement appliqué ces mesures au-delà de ce qu'ils étaient tenus de faire, afin de réduire les risques auxquels ils s'exposaient; que cette application excessive et les conséquences extraterritoriales se traduisent par la perturbation de services essentiels pour les particuliers et les organisations touchés;	I. considérant que les banques, les assureurs et les prestataires de services de paiement s'exposent à des amendes et à une exclusion de certains marchés s'ils entretiennent ou établissent des relations avec la CPI ou des entités et des personnes faisant l'objet de telles mesures coercitives; que les opérateurs privés ont largement appliqué ces mesures au-delà de ce qu'ils étaient tenus de faire, afin de réduire les risques auxquels ils s'exposaient; que cette application excessive et les conséquences extraterritoriales se traduisent par la perturbation de services essentiels pour les particuliers et les organisations touchés***, ce qui a pour conséquence que des mesures coercitives unilatérales étrangères produisent leurs effets sur le territoire de l'Union en l'absence de toute obligation juridique correspondante de la part de celle-ci***;

Or. en

Amendement 71
Marta Temido, Francisco Assis, Marco Tarquinio, Sandra Gómez López, Chloé Ridel, Nacho Sánchez Amor

Proposition de résolution
Considérant I

Proposition de résolution	*Amendement*
I. considérant que les banques, les assureurs et les prestataires de services de paiement s'exposent à des amendes et à une exclusion de certains marchés s'ils entretiennent ou établissent des relations avec la CPI ou des entités et des personnes faisant l'objet de telles mesures coercitives;	I. considérant que les banques***, les systèmes informatiques***, les assureurs et les prestataires de services de paiement s'exposent à des amendes et à une exclusion de certains marchés s'ils entretiennent ou établissent des relations avec la CPI ou des entités et des personnes

que les opérateurs privés ont largement appliqué ces mesures au-delà de ce qu'ils étaient tenus de faire, afin de réduire les risques auxquels ils s'exposaient; que cette application excessive et les conséquences extraterritoriales se traduisent par la perturbation de services essentiels pour les particuliers et les organisations touchés;

faisant l'objet de telles mesures coercitives; que les opérateurs privés ont largement appliqué ces mesures au-delà de ce qu'ils étaient tenus de faire, afin de réduire les risques auxquels ils s'exposaient; que cette application excessive et les conséquences extraterritoriales se traduisent par la perturbation de services essentiels pour les particuliers et les organisations touchés;

Or. en

Amendement 72
Mounir Satouri
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Considérant I bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	I bis. considérant que, dans son arrêt rendu le 11 juin 2026 dans l'affaire C-81/24 à la suite d'une demande de décision préjudicielle, la Cour de justice a estimé que la directive (UE) 2014/92 n'autorise pas les États membres à exiger des établissements de crédit qu'ils refusent d'ouvrir un compte de paiement assorti de prestations de base à un consommateur pour la seule raison que ce dernier est inscrit sur une liste de personnes visées par des mesures restrictives imposées par un pays tiers, à moins que l'établissement de crédit concerné n'ait procédé à une évaluation individualisée du risque de blanchiment de capitaux ou de financement du terrorisme associé à la relation d'affaires envisagée; que cet arrêt confirme que l'application excessive des sanctions unilatérales imposées par un pays tiers ne saurait justifier des restrictions à l'accès aux services bancaires essentiels qui sont incompatibles avec le droit de l'Union;

Or. en

Amendement 73
Chloé Ridel

Proposition de résolution
Considérant I bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	I bis. considérant que, dans l'affaire Jenec (C-81/24), la Cour de justice a estimé que le droit de l'Union ne saurait être interprété en ce qu'il impose aux établissements de crédit de refuser automatiquement de nouer une relation d'affaires avec une personne figurant, à quelque titre que ce soit, sur la liste des ressortissants spécialement désignés du Bureau américain du contrôle des avoirs étrangers;

Or. en

Amendement 74
Rima Hassan, Pernando Barrena Arza
au nom du groupe The Left

Proposition de résolution
Considérant J

Proposition de résolution	*Amendement*
J. considérant que les conséquences extraterritoriales de ces mesures sont amplifiées par la dépendance structurelle des systèmes financiers, numériques et technologiques mondiaux à l'égard d'infrastructures situées en dehors de l'Union;	J. considérant que les conséquences extraterritoriales de ces mesures sont amplifiées par la dépendance structurelle des systèmes financiers, numériques et technologiques mondiaux à l'égard d'infrastructures situées en dehors de l'Union***, ce qui démontre la nécessité d'une plus grande autonomie européenne en matière d'infrastructures financières, numériques et technologiques clés afin de résister à la coercition étrangère***;

Or. en

Amendement 75
Chloé Ridel

Proposition de résolution
Considérant J

Proposition de résolution	*Amendement*
J. considérant que les conséquences extraterritoriales de ces mesures sont amplifiées par la dépendance structurelle des systèmes financiers, numériques et technologiques mondiaux à l'égard d'infrastructures ***situées*** en dehors de l'Union;	J. considérant que les conséquences extraterritoriales de ces mesures sont amplifiées par la dépendance structurelle des systèmes financiers, numériques et technologiques mondiaux à l'égard d'infrastructures ***et de prestataires de services situés*** en dehors de l'Union;

Or. en

Amendement 76
Sebastian Tynkkynen

Proposition de résolution
Considérant J

Proposition de résolution	*Amendement*
J. considérant que les conséquences extraterritoriales de ces mesures sont amplifiées par la dépendance structurelle des systèmes financiers, numériques et technologiques mondiaux à l'égard d'infrastructures situées en dehors de ***l'Union***;	J. considérant que les conséquences extraterritoriales de ces mesures sont amplifiées par la dépendance structurelle des systèmes financiers, numériques et technologiques mondiaux à l'égard d'infrastructures situées en dehors de ***l'Europe***;

Or. en

Amendement 77
Ondřej Kolář

Proposition de résolution
Considérant J bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*

J bis. considérant que ces dépendances sont concentrées dans des domaines critiques, notamment la dépendance à l'égard de banques correspondantes et de relations de compensation en dollars situées hors de l'Union, de réseaux de paiement et de traitement des cartes, ainsi que de prestataires situés hors de l'Union proposant des services d'informatique en nuage, d'hébergement de données et de logiciels; que ces dépendances limitent également la compétitivité et la capacité d'innovation de l'Union; que ces prestataires peuvent être contraints, en vertu de l'extraterritorialité de la législation de pays tiers, telle que la loi américaine CLOUD Act, de divulguer des données, quel que soit leur lieu de stockage; que la réduction de ces dépendances s'attaque à la source même de l'influence extraterritoriale plutôt qu'à ses seuls symptômes;

Or. en

Amendement 78
Marta Temido, Francisco Assis, Marco Tarquinio, Sandra Gómez López, Chloé Ridel, Nacho Sánchez Amor

Proposition de résolution
Considérant J bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	J bis. considérant que l'action de l'Union repose sur des infrastructures numériques, telles que l'informatique en nuage, les environnements de données et les réseaux de connectivité, qui peuvent faire l'objet de pressions de la part de pays tiers par l'intermédiaire de l'application ou de la menace de sanctions et d'autres mesures coercitives, créant ainsi des vulnérabilités susceptibles de porter atteinte à la continuité et à l'autonomie de l'action de l'Union;

Or. en

Amendement 79
Rima Hassan, Pernando Barrena Arza
au nom du groupe The Left

Proposition de résolution
Considérant J bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	J bis. considérant que les mesures extraterritoriales étrangères, bien que ne pouvant être appliquées juridiquement au sein de l'Union, produisent des effets préjudiciables dans la pratique au sein de l'espace juridique européen en raison de la position dominante du système financier américain et de l'application excessive des intermédiaires financiers mondiaux;

Or. en

Amendement 80
Tomasz Froelich

Proposition de résolution
Considérant K

Proposition de résolution	*Amendement*
K. considérant ***qu'il est urgent d'atténuer*** ces ***conséquences, car elles affaiblissent*** les enquêtes, la protection des témoins ainsi que la collecte et la conservation des preuves***, créent des effets dissuasifs, en conduisant notamment à l'autocensure,*** et ***entraînent*** une réduction de la coopération avec les mécanismes de reddition de comptes;	K. considérant ***que*** ces ***mesures peuvent affaiblir*** les enquêtes, la protection des témoins ainsi que la collecte et la conservation des preuves et ***peuvent également entraîner*** une réduction de la coopération avec les mécanismes de reddition de comptes;

Or. en

Amendement 81
Chloé Ridel

Proposition de résolution
Considérant K

Proposition de résolution	*Amendement*
K. considérant qu'il est urgent d'atténuer ces conséquences, car elles affaiblissent les enquêtes, la protection des témoins ainsi que la collecte et la conservation des preuves, créent des effets dissuasifs, en conduisant notamment à l'autocensure, et entraînent une réduction de la coopération avec les mécanismes de reddition de comptes;	K. considérant qu'il est urgent d'atténuer***, de contrer ou de neutraliser*** ces conséquences, car elles affaiblissent les enquêtes, la protection des témoins***, les conseils juridiques*** ainsi que la collecte et la conservation des preuves, créent des effets dissuasifs, en conduisant notamment à l'autocensure, et entraînent une réduction de la coopération avec les mécanismes de reddition de comptes;

Or. en

Amendement 82
Ondřej Kolář

Proposition de résolution
Considérant L

Proposition de résolution	*Amendement*
L. considérant qu'il convient d'évaluer le vaste ensemble d'instruments de l'Union en matière de soutien à la justice internationale, afin de recenser les lacunes en matière d'efficacité, ***telles que l'absence de stratégie globale spécifique de l'Union***;	L. considérant qu'il convient d'évaluer le vaste ensemble d'instruments de l'Union en matière de soutien à la justice internationale, afin de recenser ***et de combler*** les lacunes en matière d'efficacité ***et de coordination***, ***mais aussi de garantir l'utilisation complète et cohérente des instruments existants***;

Or. en

Amendement 83
Tomasz Froelich

Proposition de résolution
Considérant L

Proposition de résolution	*Amendement*
L. considérant qu'il convient d'évaluer le vaste ensemble d'instruments de l'Union en matière de soutien à la justice internationale***, afin de recenser les lacunes en matière d'efficacité, telles que l'absence de stratégie globale spécifique de l'Union***;	L. considérant qu'il convient d'évaluer ***de manière approfondie*** le vaste ensemble d'instruments de l'Union en matière de soutien à la justice internationale ***en ce qui concerne son caractère effectif et sa valeur ajoutée pour garantir la reddition de comptes quant aux crimes internationaux graves***;

Or. en

Amendement 84
Alexander Sell

Proposition de résolution
Considérant L

Proposition de résolution	*Amendement*
L. considérant qu'il convient d'évaluer le vaste ensemble d'instruments de l'Union en matière de soutien à la justice internationale***, afin de recenser les lacunes en matière d'efficacité, telles que l'absence de stratégie globale spécifique de l'Union***;	L. considérant qu'il convient d'évaluer ***de manière critique*** le vaste ensemble d'instruments de l'Union en matière de soutien à la justice internationale ***pour éviter la création de doubles emplois administratifs***;

Or. en

Amendement 85
Rima Hassan, Pernando Barrena Arza
au nom du groupe The Left

Proposition de résolution
Considérant M bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	M bis. considérant que, dans sa résolution du 24 février 2026 intitulée «Quatre ans de guerre d'agression russe contre l'Ukraine» ainsi que dans celle du

30 avril 2026 intitulée «Nécessité d'assurer la reddition de comptes et la justice face aux attaques continues de la Russie contre la population civile en Ukraine», le Parlement précise qu'il appuie totalement l'enquête menée par la Cour pénale internationale et rappelle les obligations qui incombent aux États membres, en vertu du statut de Rome, d'arrêter et de remettre toute personne faisant l'objet d'un mandat d'arrêt de la Cour pénale internationale qui entre sur leur territoire;

Or. en

Amendement 86
Rima Hassan, Pernando Barrena Arza
au nom du groupe The Left

Proposition de résolution
Considérant M ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	M ter. considérant que, dans son rapport du 29 avril 2026 intitulé «Rapport 2025 de la Commission sur l'état de droit», le Parlement réaffirme que l'Union soutient fermement la CIJ et la CPI en tant qu'institutions indépendantes et impartiales essentielles, et invite la Commission à signaler, dans ses rapports sur l'état de droit, les cas de non-exécution des mandats d'arrêt de la CPI, tout en exhortant les États membres à se conformer pleinement aux décisions des instances judiciaires internationales;

Or. en

Amendement 87
Rima Hassan, Pernando Barrena Arza
au nom du groupe The Left

Proposition de résolution
Considérant M quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	M quater. considérant que, dans sa résolution du 11 septembre 2025 intitulée «Gaza au point de rupture: action de l'Union pour combattre la famine, urgence de la libération des otages et progrès vers une solution fondée sur la coexistence de deux États», le Parlement exhorte tous les États membres à respecter les obligations qui leur incombent au titre du statut de Rome, à exécuter tous les mandats d'arrêt émis par la Cour pénale internationale (CPI) et rappelle que les ordonnances contraignantes de la CIJ doivent être pleinement appliquées, notamment en ce qui concerne la garantie de l'accès humanitaire à Gaza;

Or. en

Amendement 88
Rima Hassan, Pernando Barrena Arza
au nom du groupe The Left

Proposition de résolution
Considérant M quinquies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	M quinquies. considérant que, dans sa résolution du 2 avril 2025 intitulée «Mise en œuvre de la politique étrangère et de sécurité commune – rapport annuel 2024», le Parlement exprime sa profonde préoccupation face aux sanctions américaines à l'encontre de la CPI, de ses procureurs, de ses juges et de son personnel, qui constituent une grave atteinte au système judiciaire international, et invite également la Commission à activer d'urgence la loi de blocage;

Or. en

Amendement 89
Petras Auštrevičius

Proposition de résolution
Considérant N bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	N bis. considérant que la Russie, en tant que membre permanent du Conseil de sécurité des Nations unies, est responsable de la paix et de la sécurité internationales en vertu de la charte des Nations unies; que la Russie mène simultanément une guerre d'agression contre l'Ukraine et des campagnes hybrides systématiques contre l'Europe; que la CPI a émis, en mars 2023, des mandats d'arrêt à l'encontre du président russe Vladimir Poutine et de sa commissaire aux droits de l'enfant, Maria Lvova-Belova, pour le crime de guerre consistant en la déportation illégale d'enfants ukrainiens depuis les territoires temporairement occupés;

Or. en

Amendement 90
Ondřej Kolář

Proposition de résolution
Considérant N bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	N bis. considérant que le cadre de sécurité économique de l'Union offre des instruments existants permettant de réduire les dépendances structurelles sur les plans financier, numérique et technologique, ce qui contribue à limiter l'extraterritorialité des mesures

coercitives étrangères et à renforcer la compétitivité et la base d'innovation de l'Union, sans qu'il soit nécessaire de créer de nouveaux organes, instruments ou obligations budgétaires, ni d'imposer de charges réglementaires supplémentaires;

Or. en

Amendement 91
Mircea-Gheorghe Hava

Proposition de résolution
Considérant N bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	N bis. considérant que l'Union a adopté le règlement (UE) 2023/2675 relatif à la protection de l'Union et de ses États membres contre la coercition économique exercée par des pays tiers, qui fournit un cadre essentiel pour dissuader et contrer les ingérences étrangères injustifiées, renforçant ainsi la sécurité économique de l'Union tout en préservant son engagement en faveur d'une économie ouverte et compétitive;

Or. ro

Amendement 92
Arkadiusz Mularczyk, Sebastian Tynkkynen, Michał Dworczyk
au nom du groupe ECR

Proposition de résolution
Considérant N bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	N bis. considérant qu'aucune procédure de reddition de comptes quant au crime d'agression ne peut actuellement être intentée devant la CPI en raison des

restrictions de compétence prévues par le statut de Rome; que la création d'un tribunal spécial pour le crime d'agression contre l'Ukraine comble cette lacune en matière de reddition de comptes, garantit la justice, décourage les violations futures et fait respecter l'ordre international fondé sur des règles;

Or. en

Amendement 93
Geadis Geadi, Emmanouil Fragkos, Galato Alexandraki

Proposition de résolution
Considérant N bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	N bis. considérant que la non-exécution persistante des mandats d'arrêt dans les affaires relatives à des violations graves du droit à la vie porte atteinte aux droits des victimes, sape la confiance du public dans la justice internationale et favorise l'impunité;

Or. en

Amendement 94
Petras Auštrevičius

Proposition de résolution
Considérant N ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	N ter. considérant qu'en mai 2026, la Douma russe a adopté une loi autorisant le président, Vladimir Poutine, à déployer des forces armées à l'étranger contre des États ou des instances judiciaires internationales poursuivant des citoyens russes; que cela constitue une menace directe pour les États qui s'acquittent de

leurs obligations au titre du statut de Rome et pour l'intégrité du système judiciaire international dans son ensemble;

Or. en

Amendement 95
Geadis Geadi, Emmanouil Fragkos, Galato Alexandraki

Proposition de résolution
Considérant N quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	N quater. considérant que des lacunes en matière de reddition de comptes peuvent apparaître lorsque les suspects sont présents sur des territoires ou dans des régions où les mécanismes de coopération policière internationale ne peuvent pas fonctionner en raison de problèmes de statut non résolus, d'une non-reconnaissance ou de l'absence de voies de coopération judiciaire et policière admises; que ces lacunes ne doivent pas donner lieu à une impunité pour les violations graves des droits de l'homme ou les crimes internationaux;

Or. en

Amendement 96
Ondřej Kolář

Proposition de résolution
Considérant N ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	N ter. considérant que la Fédération de Russie porte l'entière responsabilité, en vertu du droit international, de tous les dommages, pertes et préjudices causés par sa guerre d'agression contre l'Ukraine;

que la résolution A/RES/ES-11/5 de l'Assemblée générale des Nations unies souligne la nécessité de mettre en place, en coopération avec l'Ukraine, un mécanisme international de réparation et un registre international des dommages;

Or. en

Amendement 97
Geadis Geadi, Emmanouil Fragkos, Galato Alexandraki

Proposition de résolution
Considérant N ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	N ter. considérant que les cas de Tassos Isaak et de Solomos Solomou, tués au mois d'août 1996 dans la zone tampon des Nations unies à Chypre, restent des exemples emblématiques de la nécessité d'assurer la reddition de comptes, la coopération judiciaire et l'exécution des mandats d'arrêt dans les affaires concernant de graves violations des droits de l'homme; que retarder la justice pendant des décennies revient à priver les victimes et leurs familles d'une justice effective;

Or. en

Amendement 98
Ondřej Kolář

Proposition de résolution
Considérant N quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	N quater. considérant que le Registre des dommages et la Commission internationale des réclamations pour l'Ukraine constituent des éléments

essentiels du mécanisme international d'indemnisation en faveur de l'Ukraine; que l'entrée en vigueur rapide et le bon fonctionnement de la Convention établissant une Commission internationale des réclamations pour l'Ukraine nécessitent un nombre suffisant de ratifications et des contributions financières appropriées;

Or. en

Amendement 99
Ondřej Kolář

Proposition de résolution
Considérant N quinquies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	N quinquies. considérant que la création du tribunal spécial pour le crime d'agression contre l'Ukraine est essentielle pour combler le vide en matière de reddition de comptes concernant ce crime et pour garantir que les principaux responsables de la guerre d'agression menée par la Russie soient traduits en justice;

Or. en

Amendement 100
Ondřej Kolář

Proposition de résolution
Considérant N sexies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	N sexies. considérant que les avoirs confisqués et récupérés liés à la guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine, y compris ceux liés à la violation ou au contournement des

mesures restrictives de l'Union, devraient, lorsque cela est juridiquement possible et dans le plein respect des droits fondamentaux et des garanties judiciaires, être alloués à l'aide apportée à l'Ukraine, notamment à sa reconstruction et à l'indemnisation des victimes;

Or. en

Amendement 101
Sebastian Tynkkynen

Proposition de résolution
Considérant O

Proposition de résolution	*Amendement*
O. considérant que le règlement (CE) nº 2271/96 du Conseil, tel que modifié, a été adopté pour protéger les personnes physiques et morales au sein de l'Union contre l'application extraterritoriale de la législation de pays tiers;	***supprimé***

Or. en

Amendement 102
Rima Hassan, Pernando Barrena Arza
au nom du groupe The Left

Proposition de résolution
Considérant O

Proposition de résolution	*Amendement*
O. considérant que le règlement (CE) nº 2271/96 du Conseil, tel que modifié, a été adopté pour protéger les personnes physiques et morales au sein de l'Union contre l'application extraterritoriale de la législation de pays tiers;	O. considérant que le règlement (CE) nº 2271/96 du Conseil, tel que modifié, a été adopté pour protéger les personnes physiques et morales au sein de l'Union contre l'application extraterritoriale de la législation de pays tiers; ***que la loi de blocage fait partie de ces outils; que, lorsqu'elle est activée, elle***

interdit aux opérateurs de l'Union de se conformer aux sanctions ou obligations étrangères qu'elle énumère, que les décisions judiciaires ou administratives étrangères fondées sur ces lois ne sont ni admises ni exécutées dans l'Union et, enfin, que les entreprises ou personnes de l'Union peuvent obtenir réparation des dommages causés par l'application de ces mesures étrangères;

Or. en

Amendement 103
Ondřej Kolář

Proposition de résolution
Considérant P

Proposition de résolution	*Amendement*
P. considérant que le Parlement a demandé à plusieurs reprises à la Commission d'activer la loi de blocage de l'Union afin de protéger la CPI;	***supprimé***

Or. en

Amendement 104
Arkadiusz Mularczyk, Sebastian Tynkkynen, Michał Dworczyk
au nom du groupe ECR

Proposition de résolution
Considérant P

Proposition de résolution	*Amendement*
P. considérant que le Parlement a demandé à plusieurs reprises à la Commission d'activer la loi de blocage de l'Union afin de protéger la CPI;	***supprimé***

Or. en

Amendement 105
Matjaž Nemec

Proposition de résolution
Considérant P

Proposition de résolution	*Amendement*
P. considérant que le Parlement a demandé à plusieurs reprises à la Commission d'activer la loi de blocage de l'Union afin de protéger la CPI;	P. considérant que le Parlement a demandé à plusieurs reprises à la Commission d'activer la loi de blocage de l'Union afin de protéger la CPI; ***que l'appel émis par la Belgique et la Slovénie en faveur de l'invocation de la loi de blocage de l'Union en réponse aux sanctions américaines visant la CPI reste sans réponse de la part de la Commission européenne;***

Or. en

Amendement 106
Sebastian Tynkkynen

Proposition de résolution
Considérant Q

Proposition de résolution	*Amendement*
Q. considérant que l'annexe du règlement (CE) nº 2271/96 du Conseil n'a pas été mise à jour pour tenir compte des évolutions les plus récentes;	***supprimé***

Or. en

Amendement 107
Ondřej Kolář

Proposition de résolution
Considérant Q

Proposition de résolution	*Amendement*
Q. considérant que l'annexe du	***supprimé***

règlement (CE) nº 2271/96 du Conseil n'a pas été mise à jour pour tenir compte des évolutions les plus récentes;

Or. en

Amendement 108
Rima Hassan, Pernando Barrena Arza
au nom du groupe The Left

Proposition de résolution
Considérant Q

Proposition de résolution	*Amendement*
Q. considérant que l'annexe du règlement (CE) nº 2271/96 du Conseil n'a pas été mise à jour pour tenir compte des évolutions les plus récentes;	Q. considérant que l'annexe du règlement (CE) nº 2271/96 du Conseil n'a pas été mise à jour pour tenir compte des évolutions les plus récentes; ***que la Commission peut modifier ladite annexe afin d'y inclure les mesures coercitives américaines visant la CPI, ses responsables, ses représentants légaux, les organisations de la société civile et toutes les personnes ou entités qui coopèrent avec les mécanismes internationaux de reddition de comptes;***

Or. en

Amendement 109
Arkadiusz Mularczyk, Sebastian Tynkkynen, Michał Dworczyk
au nom du groupe ECR

Proposition de résolution
Considérant R

Proposition de résolution	*Amendement*
R. considérant que l'activation de la loi de blocage prouverait que l'Union est capable de préserver l'intégrité de son ordre juridique contre les conséquences extraterritoriales de mesures prises par des pays tiers, ainsi que de défendre la	***supprimé***

souveraineté de l'Union; qu'en activant cette loi, l'Union enverrait également un message puissant de soutien à la justice internationale, à ses professionnels et à ses partenaires, et aiderait concrètement les acteurs économiques de l'Union, en fournissant des lignes directrices claires; que si elle persiste à ne pas l'activer, elle violerait potentiellement les obligations qui lui incombent en vertu de son accord de coopération avec la CPI;

Or. en

Amendement 110
Tomasz Froelich

Proposition de résolution
Considérant R

Proposition de résolution	*Amendement*
R. considérant que ***l'activation de*** la loi de blocage ***prouverait que l'Union est capable de préserver l'intégrité de son ordre juridique contre les conséquences extraterritoriales de mesures prises*** par des pays tiers***, ainsi que de défendre la souveraineté de l'Union***; ***qu'en activant cette loi, l'Union enverrait également un message puissant de soutien à la justice internationale, à ses professionnels et à ses partenaires, et aiderait concrètement les acteurs économiques de l'Union, en fournissant des lignes directrices claires; que si elle persiste à ne pas l'activer, elle violerait potentiellement les obligations qui lui incombent en vertu de son accord de coopération avec la CPI;***	R. considérant que la loi de blocage ***vise à protéger les opérateurs de l'Union, qu'il s'agisse de particuliers ou d'entreprises, contre l'application extraterritoriale des législations de pays tiers et peut être considérée comme un outil permettant de renforcer l'autonomie stratégique européenne; que la modification de 2021 de la loi de blocage vise à renforcer la dissuasion et à lutter contre l'application extraterritoriale illicite de sanctions à l'encontre d'opérateurs de l'Union*** par des pays tiers;

Or. en

Amendement 111
Ondřej Kolář

Proposition de résolution
Considérant R

Proposition de résolution	*Amendement*
R. considérant que ***l'activation de*** la loi de blocage ***prouverait que l'Union est capable de préserver l'intégrité de son ordre juridique contre les conséquences extraterritoriales de mesures prises par des pays tiers, ainsi que de défendre la souveraineté de l'Union***; ***qu'en activant cette loi, l'Union enverrait également un message puissant de soutien à la justice internationale, à ses professionnels et à ses partenaires, et aiderait concrètement les acteurs économiques de l'Union, en fournissant des lignes directrices claires; que si elle persiste à ne pas l'activer, elle violerait potentiellement les obligations qui lui incombent en vertu de son accord de coopération avec la CPI;***	R. considérant que la loi de blocage ***a été conçue pour protéger les opérateurs économiques de l'Union exerçant des activités de commerce international et de circulation des capitaux, et non les organisations internationales, les institutions judiciaires, leurs juges et représentants, ni les défenseurs des droits de l'homme, qui ne sont pas des opérateurs économiques***; ***que, comme l'a souligné la Cour de justice dans l'affaire C-124/20, elle impose aux opérateurs de l'Union concernés des obligations de conformité contradictoires, ce qui risque d'aggraver, plutôt que d'atténuer, le phénomène d'application excessive; que la protection la plus effective et la plus durable réside dans la réduction des dépendances structurelles qui confèrent aux mesures coercitives étrangères leur portée extraterritoriale;***

Or. en

Amendement 112
Chloé Ridel

Proposition de résolution
Considérant R

Proposition de résolution	*Amendement*
R. considérant que l'activation de la loi de blocage prouverait que l'Union est capable de préserver l'intégrité de son ordre juridique contre les conséquences extraterritoriales de mesures prises par des pays tiers, ainsi que de défendre la souveraineté de l'Union; qu'en activant cette loi, ***l'Union*** enverrait également un message puissant de soutien à la justice internationale, à ses professionnels et à ses	R. considérant que l'activation de la loi de blocage prouverait que l'Union est capable de préserver l'intégrité de son ordre juridique contre les conséquences extraterritoriales de mesures prises par des pays tiers, ainsi que de défendre la souveraineté de l'Union; qu'en activant cette loi, ***cela*** enverrait également un message puissant ***et constituerait la source la plus efficace*** de soutien ***apporté par***

partenaires, et aiderait concrètement les acteurs économiques de l'Union, en fournissant des lignes directrices claires; que si elle persiste à ne pas l'activer, elle violerait potentiellement les obligations qui lui incombent en vertu de son accord de coopération avec la CPI;

l'Union à la justice internationale, à ses professionnels et à ses partenaires, et aiderait concrètement les acteurs économiques de l'Union, en fournissant des lignes directrices claires; que si elle persiste à ne pas l'activer, elle violerait potentiellement les obligations qui lui incombent en vertu de son accord de coopération avec la CPI ***ainsi que des traités***;

Or. en

Amendement 113
Rima Hassan, Pernando Barrena Arza
au nom du groupe The Left

Proposition de résolution
Considérant R

Proposition de résolution	*Amendement*
R. considérant que l'activation de la loi de blocage prouverait que l'Union est capable de préserver l'intégrité de son ordre juridique contre les conséquences extraterritoriales de mesures prises par des pays tiers, ainsi que de défendre la souveraineté de l'Union; qu'en activant cette loi, l'Union enverrait également un message puissant de soutien à la justice internationale, à ses professionnels et à ses partenaires, et aiderait concrètement les acteurs économiques de l'Union, en fournissant des lignes directrices claires; que si elle persiste à ne pas l'activer, elle violerait potentiellement les obligations qui lui incombent en vertu de son accord de coopération avec la CPI;	R. considérant que l'activation de la loi de blocage prouverait que l'Union est capable de préserver l'intégrité de son ordre juridique contre les conséquences extraterritoriales de mesures prises par des pays tiers, ainsi que de défendre la souveraineté de l'Union; qu'en activant cette loi, l'Union enverrait également un message puissant de soutien à la justice internationale ***et à la lutte contre l'impunité***, à ses professionnels et à ses partenaires, et aiderait concrètement les acteurs économiques de l'Union, en fournissant des lignes directrices claires; que si elle persiste à ne pas l'activer, elle violerait potentiellement les obligations qui lui incombent en vertu de son accord de coopération avec la CPI;

Or. en

Amendement 114
Marco Tarquinio, Chloé Ridel

Proposition de résolution
Considérant R bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	R bis. considérant que les défenseurs des droits de l'homme, les journalistes et les avocats qui œuvrent en faveur de la reddition de comptes quant aux crimes internationaux sont particulièrement exposés, confrontés à des risques multiples et qui se renforcent mutuellement, découlant de mesures coercitives étrangères, de poursuites stratégiques altérant le débat public, d'actes d'intimidation, de harcèlement et de surveillance numérique; que l'effet dissuasif de ces pressions cumulées s'étend au-delà des personnes directement visées et sape le travail effectué aux fins de la reddition de comptes dans son ensemble;

Or. en

Amendement 115
Sebastian Tynkkynen

Proposition de résolution
Sous-titre 1

Proposition de résolution	*Amendement*
Élaborer une stratégie de l'Union visant à renforcer le système judiciaire international et à protéger la souveraineté européenne	Élaborer une stratégie de l'Union visant à renforcer le système judiciaire international et à protéger la souveraineté européenne ***tout en respectant la souveraineté des États membres***

Or. en

Amendement 116
Arkadiusz Mularczyk, Michał Dworczyk
au nom du groupe ECR

Proposition de résolution
Sous-titre 1

Proposition de résolution	*Amendement*
Élaborer une stratégie de l'Union visant à renforcer le système judiciaire international ***et à protéger*** la souveraineté ***européenne***	Élaborer une stratégie de l'Union visant à renforcer le système judiciaire international ***tout en garantissant le plein respect de*** la souveraineté ***des États membres***

Or. en

Amendement 117
Marta Temido, Francisco Assis, Marco Tarquinio, Sandra Gómez López, Chloé Ridel, Nacho Sánchez Amor

Proposition de résolution
Paragraphe 1

Proposition de résolution	*Amendement*
1. rappelle que le respect, la protection et l'application de la justice pénale internationale au moyen d'actions aussi bien défensives que positives sont des objectifs clairs de la politique étrangère de l'Union;	1. rappelle que le respect, la protection et l'application de la justice pénale internationale au moyen d'actions aussi bien défensives que positives sont des objectifs clairs de la politique étrangère de l'Union ***et constitue une obligation juridique pour les États membres de l'Union***;

Or. en

Amendement 118
Matjaž Nemec

Proposition de résolution
Paragraphe 1

Proposition de résolution	*Amendement*
1. rappelle que le respect, la protection et l'application de la justice pénale internationale au moyen d'actions aussi bien défensives que positives sont des	1. rappelle que ***l'obligation juridique*** et le respect, la protection et l'application de la justice pénale internationale au moyen d'actions aussi bien défensives que

objectifs clairs de la politique étrangère de l'Union;

positives sont des objectifs clairs de la politique étrangère de l'Union;

Or. en

Amendement 119
Tomasz Froelich

Proposition de résolution
Paragraphe 1

Proposition de résolution	*Amendement*
1. rappelle que le respect***, la protection et l'application de la justice pénale internationale*** au moyen ***d'actions aussi bien défensives que positives*** sont des objectifs clairs de la politique étrangère de l'Union;	1. rappelle que le respect ***du droit international public et des droits de l'homme, ainsi que le maintien de la paix et de la sécurité*** au moyen ***de la diplomatie et de la gestion des crises*** sont des objectifs clairs de la politique étrangère de l'Union;

Or. en

Amendement 120
Chloé Ridel

Proposition de résolution
Paragraphe 1

Proposition de résolution	*Amendement*
1. rappelle que le respect, la protection et l'application de la justice pénale internationale au moyen d'actions aussi bien défensives que positives sont des objectifs clairs de ***la politique étrangère*** de l'Union;	1. rappelle que le respect, la protection et l'application de la justice pénale internationale au moyen d'actions aussi bien défensives que positives sont des objectifs clairs de ***l'action extérieure*** de l'Union;

Or. en

Amendement 121
Alexander Sell

Proposition de résolution
Paragraphe 1 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	1 bis. rappelle que la politique étrangère et la justice internationale restent des prérogatives exclusives des gouvernements nationaux; met en garde contre toute tentative de l'Union visant à étendre ses compétences au-delà du champ d'application des traités;

Or. en

Amendement 122
Tomasz Froelich

Proposition de résolution
Paragraphe 2

Proposition de résolution	*Amendement*
2. constate que l'Union a mis au point d'importants instruments juridiques, diplomatiques, opérationnels et financiers pour soutenir l'architecture de la justice internationale, les mécanismes d'enquête soutenus par les Nations unies, les tribunaux spéciaux soutenus par le Conseil de l'Europe et les Nations unies, les initiatives de coopération judiciaire et la CPI;	2. constate que l'Union a mis au point d'importants instruments juridiques, diplomatiques, opérationnels et financiers pour soutenir l'architecture de la justice internationale, les mécanismes d'enquête soutenus par les Nations unies, les tribunaux spéciaux soutenus par le Conseil de l'Europe et les Nations unies, les initiatives de coopération judiciaire et la CPI; ***demande une évaluation approfondie de ces différents instruments afin d'apprécier leur caractère effectif et leur valeur ajoutée pour ce qui est de favoriser le respect du droit international public et des droits de l'homme, mais aussi de garantir la reddition de comptes quant aux crimes internationaux graves;***

Or. en

Amendement 123

Michał Kobosko, Hilde Vautmans, Bernard Guetta, Dan Barna, Lucia Yar, Dainius Žalimas, Marie-Agnes Strack-Zimmermann

Proposition de résolution
Paragraphe 2 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	2 bis. invite l'Union et ses États membres à appuyer la collecte de preuves relatives aux crimes commis par le régime d'Alexandre Loukachenko, y compris au niveau des Nations unies, et de favoriser la reddition de comptes par l'intermédiaire de mécanismes internationaux, notamment la saisine de la CPI par la Lituanie;

Or. en

Amendement 124
Alexander Sell

Proposition de résolution
Paragraphe 2 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	2 bis. estime que le recours abusif aux tribunaux internationaux comme instruments idéologiques risque de porter atteinte à la crédibilité et à l'impartialité de l'ordre juridique international;

Or. en

Amendement 125
Arkadiusz Mularczyk, Sebastian Tynkkynen, Michał Dworczyk
au nom du groupe ECR

Proposition de résolution
Paragraphe 2 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*

	2 bis. se félicite de la création du tribunal spécial pour le crime d'agression contre l'Ukraine;

Or. en

Amendement 126
Arkadiusz Mularczyk, Sebastian Tynkkynen, Michał Dworczyk
au nom du groupe ECR

Proposition de résolution
Paragraphe 2 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	2 ter. se félicite de l'exécution des mandats d'arrêt délivrés à l'encontre de hauts responsables de la Fédération de Russie et appuie cette initiative; invite tous les États parties au statut de Rome à coopérer pleinement et sans délai avec la Cour pour les appliquer;

Or. en

Amendement 127
Rima Hassan, Pernando Barrena Arza
au nom du groupe The Left

Proposition de résolution
Paragraphe 3

Proposition de résolution	*Amendement*
3. condamne fermement toutes les mesures coercitives étrangères unilatérales, qu'elles soient effectivement appliquées ou qu'il s'agisse de menaces, qui visent les institutions judiciaires multilatérales internationales et les titulaires de mandats des Nations unies, ainsi que les organisations de défense des droits de l'homme qui coopèrent avec ceux-ci;	3. condamne fermement toutes les mesures coercitives étrangères unilatérales, qu'elles soient effectivement appliquées ou qu'il s'agisse de menaces, qui visent les institutions judiciaires multilatérales internationales et les titulaires de mandats des Nations unies, ainsi que les organisations de défense des droits de l'homme qui coopèrent avec ceux-ci; ***souligne que ces mesures s'inscrivent dans une stratégie politique plus large***

visant à porter atteinte au droit international, à affaiblir les mécanismes multilatéraux de reddition de comptes et à soustraire les États puissants et leurs alliés à toute reddition de comptes en cas de violation grave du droit international;

Or. en

Amendement 128
Tomasz Froelich

Proposition de résolution
Paragraphe 3

Proposition de résolution	*Amendement*
3. ***condamne fermement toutes les*** mesures coercitives ***étrangères unilatérales***, qu'elles soient effectivement appliquées ou qu'il s'agisse de menaces, qui visent les institutions judiciaires multilatérales internationales et les titulaires de mandats des Nations unies***, ainsi que les organisations de défense des droits de l'homme qui coopèrent avec ceux-ci***;	3. ***prend note des*** mesures coercitives, qu'elles soient effectivement appliquées ou qu'il s'agisse de menaces, qui visent les institutions judiciaires multilatérales internationales et les titulaires de mandats des Nations unies ***et qui ont été prises par certains pays non parties au statut de Rome en réaction aux enquêtes de la CPI***;

Or. en

Amendement 129
Arkadiusz Mularczyk, Sebastian Tynkkynen, Michał Dworczyk
au nom du groupe ECR

Proposition de résolution
Paragraphe 3

Proposition de résolution	*Amendement*
3. condamne fermement ***toutes*** les mesures coercitives étrangères unilatérales, qu'elles soient effectivement appliquées ou qu'il s'agisse de menaces, qui visent les institutions judiciaires multilatérales internationales et les titulaires de mandats	3. condamne fermement toutes les mesures coercitives étrangères unilatérales***, en particulier celles prises par la Russie***, qu'elles soient effectivement appliquées ou qu'il s'agisse de menaces, qui visent les institutions judiciaires multilatérales

des Nations unies, ainsi que les organisations de défense des droits de l'homme qui coopèrent avec ceux-ci;	internationales et les titulaires de mandats des Nations unies, ainsi que les organisations de défense des droits de l'homme qui coopèrent avec ceux-ci;

Or. en

Amendement 130
Marta Temido, Francisco Assis, Marco Tarquinio, Sandra Gómez López, Chloé Ridel, Nacho Sánchez Amor

Proposition de résolution
Paragraphe 3 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	3 bis. souligne le rôle crucial joué par la CPI, ses juges et les représentants des Nations unies dans la protection des droits de l'homme, le respect de l'état de droit et la mise en valeur de la justice à l'échelle mondiale; précise que l'imposition de sanctions coercitives à l'encontre des magistrats vise non seulement à influencer et à entraver l'exercice de leur fonction en toute indépendance, mais crée également un climat dans lequel les citoyens ne peuvent se sentir protégés ni assurés de voir justice leur être rendue; insiste, à cet égard, sur le fait que l'absence d'instruments effectifs au niveau de l'Union pour protéger ces magistrats et les membres de leur famille aggrave encore cette insécurité et sape la confiance dans l'état de droit;

Or. en

Amendement 131
Sebastian Tynkkynen

Proposition de résolution
Paragraphe 3 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	3 bis. exprime sa profonde préoccupation et sa ferme opposition à ce qu'il considère comme une politisation de la CPI; condamne la délivrance de mandats d'arrêt à l'encontre du Premier ministre israélien, Benyamin Netanyahou, et de son ancien ministre de la Défense, Yoav Gallant; réaffirme sans équivoque le droit inhérent d'Israël à la légitime défense, conformément au droit international; note que les États-Unis ont imposé des sanctions à l'encontre de représentants de la CPI à la suite de la délivrance par la Cour de mandats d'arrêt visant des représentants israéliens;

Or. en

Amendement 132
Tomasz Froelich

Proposition de résolution
Paragraphe 3 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	3 bis. constate que la CPI a revendiqué sa compétence à l'égard d'États qui ne sont pas parties au statut de Rome, ce qui soulève de sérieuses préoccupations quant à la compatibilité de cette pratique avec le statut de Rome et les principes établis du droit international; constate que la CPI a ignoré son propre principe de complémentarité, selon lequel elle ne doit intervenir qu'en dernier recours et s'en remettre aux enquêtes menées par les autorités nationales;

Or. en

Amendement 133

Tomasz Froelich

Proposition de résolution
Paragraphe 3 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	3 ter. constate que la persistance des actes d'intimidation et de harcèlement révèle des lacunes structurelles dans la gouvernance de la CPI; estime que la crédibilité de la CPI dans la poursuite des crimes internationaux sera considérablement compromise tant que ces lacunes ne seront pas comblées par des réformes de grande envergure;

Or. en

Amendement 134
Bernard Guetta

Proposition de résolution
Paragraphe 4

Proposition de résolution	*Amendement*
4. estime que ces mesures et leur application extraterritoriale sont ***illégales et*** constituent une ingérence menaçant la souveraineté européenne; est d'avis qu'elles ont mis en évidence d'importantes lacunes et insuffisances dans la capacité de l'Union à protéger les acteurs de la justice internationale et à défendre sa propre autonomie;	4. estime que ces mesures et leur application extraterritoriale sont ***contraires au droit international,*** constituent une ingérence ***indue dans la compétence de l'Union et de ses États membres,*** menaçant ***ainsi*** la souveraineté européenne; est d'avis qu'elles ont mis en évidence d'importantes lacunes et insuffisances dans la capacité de l'Union à protéger les acteurs de la justice internationale et à défendre sa propre autonomie;

Or. en

Amendement 135
Chloé Ridel

Proposition de résolution
Paragraphe 4

Proposition de résolution	*Amendement*
4. estime que ces mesures et leur application extraterritoriale sont illégales et constituent une ingérence menaçant la souveraineté européenne; est d'avis qu'elles ont mis en évidence d'importantes lacunes et insuffisances dans la capacité de l'Union à ***protéger*** les acteurs de la justice internationale et à défendre sa propre autonomie;	4. estime que ces mesures et leur application extraterritoriale sont illégales et constituent une ingérence ***grave*** menaçant la souveraineté européenne; est d'avis qu'elles ont mis en évidence d'importantes lacunes et insuffisances dans la capacité de l'Union à ***agir conformément à ses objectifs en matière d'action extérieure en protégeant*** les acteurs de la justice internationale et à défendre sa propre autonomie;

Or. en

Amendement 136
Ondřej Kolář

Proposition de résolution
Paragraphe 4

Proposition de résolution	*Amendement*
4. estime que ces mesures et leur application extraterritoriale sont ***illégales*** et constituent une ingérence ***menaçant la souveraineté européenne***; est d'avis qu'elles ont mis en évidence d'importantes lacunes ***et insuffisances*** dans la capacité de l'Union à protéger les acteurs de la justice internationale ***et à défendre sa propre autonomie***;	4. estime que ces mesures et leur application extraterritoriale sont ***injustifiées et contraires au système judiciaire international et à l'état de droit*** et constituent une ingérence ***indue dans l'ordre juridique et l'autonomie stratégique de l'Union***; est d'avis qu'elles ont mis en évidence d'importantes lacunes dans la capacité de l'Union à protéger les acteurs de la justice internationale;

Or. en

Amendement 137
Rima Hassan, Pernando Barrena Arza
au nom du groupe The Left

Proposition de résolution

Paragraphe 4

Proposition de résolution	*Amendement*
4. estime que ces mesures et leur application extraterritoriale sont illégales et constituent une ingérence menaçant la souveraineté européenne; est d'avis qu'elles ont mis en évidence d'importantes lacunes et insuffisances dans la capacité de l'Union à protéger les acteurs de la justice internationale et à défendre sa propre autonomie;	4. estime que ces mesures et leur application extraterritoriale sont illégales et constituent une ingérence menaçant la souveraineté européenne; est d'avis qu'elles ont mis en évidence d'importantes lacunes et insuffisances dans la capacité ***et la volonté politique*** de l'Union à protéger les acteurs de la justice internationale et à défendre sa propre autonomie;

Or. en

Amendement 138
Arkadiusz Mularczyk, Michał Dworczyk
au nom du groupe ECR

Proposition de résolution
Paragraphe 4

Proposition de résolution	*Amendement*
4. estime que ces mesures et leur application extraterritoriale sont illégales et constituent une ingérence menaçant la souveraineté ***européenne***; est d'avis qu'elles ont mis en évidence d'importantes lacunes et insuffisances dans la capacité de l'Union à protéger les acteurs de la justice internationale et à défendre sa propre ***autonomie***;	4. estime que ces mesures et leur application extraterritoriale sont illégales et constituent une ingérence menaçant la souveraineté ***des États européens***; est d'avis qu'elles ont mis en évidence d'importantes lacunes et insuffisances dans la capacité de l'Union à protéger les acteurs de la justice internationale et à défendre sa propre ***résilience***;

Or. en

Amendement 139
Tomasz Froelich

Proposition de résolution
Paragraphe 4

Proposition de résolution	*Amendement*

4. estime que ces mesures et leur application extraterritoriale sont illégales et ***constituent une ingérence menaçant*** la souveraineté ***européenne; est d'avis qu'elles ont mis en évidence d'importantes lacunes et insuffisances dans la capacité de l'Union à protéger les acteurs de la justice internationale et à défendre sa propre autonomie***;	4. estime que ces mesures et leur application extraterritoriale sont illégales et ***menacent l'autonomie de l'Union; rappelle que la loi de blocage de l'Union vise à protéger*** la souveraineté ***des États membres et les intérêts des opérateurs économiques de l'Union contre l'application extraterritoriale des législations de pays tiers***;

Or. en

Amendement 140
Marta Temido, Francisco Assis, Marco Tarquinio, Sandra Gómez López, Chloé Ridel, Nacho Sánchez Amor

Proposition de résolution
Paragraphe 4

Proposition de résolution	*Amendement*
4. estime que ces mesures et leur application extraterritoriale sont illégales et constituent une ingérence menaçant la souveraineté européenne; est d'avis qu'elles ont mis en évidence d'importantes lacunes et insuffisances dans la capacité de l'Union à protéger les acteurs de la justice internationale et à défendre sa propre autonomie;	4. estime que ces mesures et leur application extraterritoriale sont illégales et constituent une ingérence menaçant la souveraineté européenne; est d'avis qu'elles ont mis en évidence d'importantes lacunes et insuffisances dans la capacité de l'Union à protéger les acteurs de la justice internationale et à défendre sa propre autonomie ***stratégique***;

Or. en

Amendement 141
Marta Temido, Francisco Assis, Marco Tarquinio, Sandra Gómez López, Chloé Ridel, Nacho Sánchez Amor

Proposition de résolution
Paragraphe 5

Proposition de résolution	*Amendement*
5. souhaite que ***l'Union prenne*** des mesures diplomatiques et juridiques ***afin de faire lever toutes les*** mesures	5. souhaite que ***la Commission européenne et les États membres prennent*** des mesures diplomatiques et juridiques ***à***

coercitives étrangères unilatérales;	***l'encontre des pays tiers ayant adopté des*** mesures coercitives étrangères unilatérales ***à l'encontre d'institutions ou de représentants de la justice internationale, afin d'obtenir leur abrogation immédiate et inconditionnelle; souligne que toute sanction imposée à des personnes travaillant au sein de ces organismes multilatéraux ou dans des organisations non gouvernementales coopérant avec eux doit être fondée sur des accusations pénales formelles, une enquête judiciaire et une condamnation définitive***;

Or. en

Amendement 142
Chloé Ridel

Proposition de résolution
Paragraphe 5

Proposition de résolution	*Amendement*
5. souhaite que l'Union prenne des mesures diplomatiques et juridiques afin de faire lever toutes les mesures coercitives étrangères unilatérales;	5. souhaite que l'Union prenne des mesures diplomatiques et juridiques afin de faire lever ***ou de contrer*** toutes les mesures coercitives étrangères unilatérales ***qui compromettent ses intérêts et son autonomie, notamment en apportant une assistance juridique, administrative et logistique aux personnes visées, afin qu'elles puissent mener à bien leurs activités et contribuer ainsi au bon fonctionnement de son territoire et à la poursuite sans délai de ses activités***;

Or. en

Amendement 143
Ondřej Kolář

Proposition de résolution
Paragraphe 5

Proposition de résolution	*Amendement*
5. souhaite que l'Union ***prenne*** des mesures diplomatiques et juridiques ***afin de faire lever toutes les*** mesures ***coercitives étrangères unilatérales***;	5. souhaite que l'Union ***ait recours à*** des mesures diplomatiques***, politiques*** et***, si nécessaire,*** juridiques ***appropriées pour faire face aux*** mesures ***prises par des pays tiers qui portent atteinte aux mécanismes de justice internationale ou produisent des effets extraterritoriaux injustifiés au sein de l'Union***;

Or. en

Amendement 144
Arkadiusz Mularczyk, Sebastian Tynkkynen, Michał Dworczyk
au nom du groupe ECR

Proposition de résolution
Paragraphe 5

Proposition de résolution	*Amendement*
5. souhaite que l'Union prenne des mesures diplomatiques et juridiques afin de faire lever ***toutes*** les mesures coercitives étrangères unilatérales;	5. souhaite que l'Union prenne des mesures diplomatiques et juridiques afin de faire lever toutes les mesures coercitives étrangères unilatérales ***prises par des États hostiles***;

Or. en

Amendement 145
Tomasz Froelich

Proposition de résolution
Paragraphe 5

Proposition de résolution	*Amendement*
5. souhaite que l'Union ***prenne des mesures diplomatiques et juridiques afin de faire lever toutes les*** mesures coercitives étrangères unilatérales;	5. souhaite que l'Union ***ouvre le dialogue avec les pays tiers qui ont pris des*** mesures coercitives étrangères unilatérales;

Or. en

Amendement 146
Jordan Bardella, Pierre-Romain Thionnet, Matthieu Valet, Julie Rechagneux

Proposition de résolution
Paragraphe 5 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	5 bis. rappelle à l'Union l'importance de se doter d'instruments crédibles de réciprocité face aux sanctions extraterritoriales adoptées par des pays tiers, notamment lorsque celles-ci portent atteinte aux intérêts économiques, industriels ou stratégiques des États membres, afin de garantir que toute mesure coercitive susceptible d'affecter l'Union puisse donner lieu à une réponse européenne coordonnée, proportionnée et suffisamment dissuasive;

Or. fr

Amendement 147
Ondřej Kolář

Proposition de résolution
Paragraphe 5 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	5 bis. souligne que les accords commerciaux et d'association de l'Union, ainsi que les cadres de dialogue politique et de protection des droits de l'homme qu'ils établissent, constituent des moyens effectifs et non coercitifs de favoriser l'universalité et l'intégrité du statut de Rome, ainsi qu'une coopération pleine et entière avec le système judiciaire international; demande que ces cadres soient utilisés de manière cohérente à cette fin;

Or. en

Amendement 148
Marco Tarquinio, Chloé Ridel

Proposition de résolution
Paragraphe 5 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	5 bis. invite le Conseil et la vice-présidente de la Commission/haute représentante de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité à tirer pleinement parti des outils diplomatiques et politiques de l'Union afin de décourager l'imposition de mesures coercitives visant les institutions judiciaires internationales et les membres de leur personnel;

Or. en

Amendement 149
Tomasz Froelich

Proposition de résolution
Paragraphe 6

Proposition de résolution	*Amendement*
6. réclame une évaluation complète des outils existants de l'Union qui soutiennent la justice internationale, afin de ***recenser et de combler les lacunes, telles que l'absence de stratégie globale spécifique de l'Union, l'absence de mécanismes de protection des acteurs sanctionnés, le manque de clarté réglementaire et de garanties opérationnelles contre l'application excessive de la part des opérateurs privés, ainsi que la faible prévisibilité financière du point de vue des acteurs internationaux de*** la reddition de comptes;	6. réclame une évaluation complète des outils existants de l'Union qui soutiennent la justice internationale, afin de ***déterminer leur valeur ajoutée pour garantir*** la reddition de comptes ***quant aux crimes internationaux graves***;

Or. en

Amendement 150
Alexander Sell

Proposition de résolution
Paragraphe 6

Proposition de résolution	*Amendement*
6. réclame une évaluation complète des outils existants de l'Union ***qui soutiennent la justice internationale, afin de recenser et de combler les lacunes, telles que l'absence de stratégie globale spécifique de l'Union, l'absence de mécanismes de protection des acteurs sanctionnés, le manque de clarté réglementaire et de garanties opérationnelles contre l'application excessive de la part des opérateurs privés, ainsi que la faible prévisibilité financière du point de vue des acteurs internationaux de la reddition de comptes***;	6. réclame une évaluation complète des outils existants de l'Union ***afin de s'assurer qu'ils visent strictement à aider les États membres à garantir la prospérité, la paix, la stabilité et la sécurité de leurs citoyens, plutôt qu'à étendre les compétences supranationales de l'Union***;

Or. en

Amendement 151
Jordan Bardella, Pierre-Romain Thionnet, Matthieu Valet, Julie Rechagneux

Proposition de résolution
Paragraphe 6

Proposition de résolution	*Amendement*
6. réclame une évaluation complète des outils existants de l'Union qui soutiennent la justice internationale, afin de recenser et de combler les lacunes, telles que l'absence de stratégie globale spécifique de l'Union, l'absence de mécanismes de protection des acteurs sanctionnés, le manque de clarté réglementaire et de garanties opérationnelles contre l'application excessive de la part des opérateurs privés, ainsi que la faible prévisibilité financière	6. réclame une évaluation complète des outils existants de l'Union qui soutiennent la justice internationale, afin de recenser et de combler les lacunes, telles que l'absence de stratégie globale spécifique de l'Union, l'absence de mécanismes de protection des acteurs sanctionnés, le manque de clarté réglementaire et de garanties opérationnelles contre l'application excessive de la part des opérateurs privés, ainsi que la faible prévisibilité financière

du point de vue des acteurs internationaux de la reddition de comptes;	du point de vue des acteurs internationaux de la reddition de comptes; ***demande que ces organisations ne soient pas contrôlées ou financées par des puissances ou des organisations étrangères;***

Or. fr

Amendement 152
Ondřej Kolář

Proposition de résolution
Paragraphe 6

Proposition de résolution	*Amendement*
6. réclame une évaluation complète des outils existants de l'Union qui soutiennent la justice internationale, afin de recenser et de combler les lacunes, ***telles que l'absence de stratégie globale spécifique de l'Union,*** l'absence de mécanismes de protection des acteurs ***sanctionnés***, le manque de clarté réglementaire et de garanties opérationnelles contre l'application excessive de la part des opérateurs privés, ainsi que la faible prévisibilité financière du point de vue des acteurs internationaux de la reddition de comptes;	6. réclame une évaluation complète des outils existants de l'Union qui soutiennent la justice internationale, afin de recenser et de combler les lacunes, ***notamment*** l'absence de mécanismes de protection des acteurs ***concernés***, le manque de clarté réglementaire et de garanties opérationnelles contre l'application excessive de la part des opérateurs privés, ainsi que la faible prévisibilité financière du point de vue des acteurs internationaux de la reddition de comptes;

Or. en

Amendement 153
Alexander Sell

Proposition de résolution
Paragraphe 7

Proposition de résolution	*Amendement*
7. invite la Commission et la vice-présidente de la Commission/haute représentante de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, en	***supprimé***

partenariat avec le Parlement, à proposer un cadre stratégique global de l'Union pour protéger, renforcer et faire respecter le système judiciaire international et ses institutions, mécanismes et partenaires contre les mesures coercitives étrangères unilatérales et d'autres formes d'ingérence; insiste pour que les organisations de la société civile soient largement consultées lors de l'élaboration d'une telle stratégie;

Or. en

Amendement 154
Marta Temido, Francisco Assis, Marco Tarquinio, Sandra Gómez López, Chloé Ridel, Nacho Sánchez Amor

Proposition de résolution
Paragraphe 7

Proposition de résolution	*Amendement*
7. invite la Commission et la vice-présidente de la Commission/haute représentante de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, en partenariat avec le Parlement, à proposer un cadre stratégique global de l'Union pour protéger, renforcer et faire respecter le système judiciaire international et ses institutions, mécanismes et partenaires contre les mesures coercitives étrangères unilatérales et d'autres formes d'ingérence; insiste pour que les organisations de la société civile soient largement consultées lors de l'élaboration d'une telle stratégie;	7. invite la Commission et la vice-présidente de la Commission/haute représentante de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, en partenariat avec le Parlement, à proposer un cadre stratégique global de l'Union pour protéger, renforcer et faire respecter le système judiciaire international et ses institutions, mécanismes et partenaires contre les mesures coercitives étrangères unilatérales et d'autres formes d'ingérence; insiste pour que les organisations de la société civile soient largement consultées lors de l'élaboration d'une telle stratégie; ***invite la Commission à organiser une table ronde structurée réunissant des experts issus d'organisations de la société civile, des États membres, des institutions de l'Union et d'organisations internationales situées dans l'Union, afin d'éclairer l'élaboration de ce cadre;***

Or. en

Amendement 155
Tomasz Froelich

Proposition de résolution
Paragraphe 7

Proposition de résolution	*Amendement*
7. invite la Commission ***et*** la vice-présidente de la Commission/haute représentante de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité***, en partenariat avec le Parlement, à proposer un cadre stratégique global de l'Union pour protéger,*** renforcer ***et faire respecter le*** système judiciaire international et ses institutions, mécanismes et partenaires ***contre les mesures coercitives étrangères unilatérales et d'autres formes d'ingérence***; ***insiste pour que les organisations de la société civile soient largement consultées lors de l'élaboration d'une telle stratégie***;	7. invite la Commission***,*** la vice-présidente de la Commission/haute représentante de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité ***et le Parlement européen à organiser un débat conjoint sur les possibilités de*** renforcer ***la capacité du*** système judiciaire international et ***de*** ses institutions, mécanismes et partenaires ***pour garantir la reddition de comptes quant aux crimes internationaux graves, et à évaluer l'aide apportée par l'Union à cet égard; insiste sur le fait que tout cadre européen dans le domaine de la protection du système judiciaire international doit rester strictement intergouvernemental, favoriser le caractère effectif et éviter toute politisation, et ne doit imposer aucune nouvelle obligation supranationale aux États membres***;

Or. en

Amendement 156
Jordan Bardella, Pierre-Romain Thionnet, Matthieu Valet, Julie Rechagneux

Proposition de résolution
Paragraphe 7

Proposition de résolution	*Amendement*
7. invite la Commission et la vice-présidente de la Commission/haute représentante de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, en partenariat avec le Parlement, à proposer un cadre stratégique global de l'Union pour	7. invite la Commission et la vice-présidente de la Commission/haute représentante de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, en partenariat avec le Parlement, à proposer un cadre stratégique global de l'Union pour

protéger, renforcer et faire respecter le système judiciaire international et ses institutions, mécanismes et partenaires contre les mesures coercitives étrangères unilatérales et d'autres formes d'ingérence; insiste pour que les organisations de la société civile soient largement consultées lors de l'élaboration d'une telle stratégie;	protéger, renforcer et faire respecter le système judiciaire international et ses institutions, mécanismes et partenaires contre les mesures coercitives étrangères unilatérales et d'autres formes d'ingérence; insiste pour que les organisations de la société civile soient largement consultées lors de l'élaboration d'une telle stratégie; ***rappelle l'absolue nécessité de l'indépendance et de l'impartialité des magistrats dans ces juridictions internationales;***
	Or. fr

Amendement 157
Ondřej Kolář

Proposition de résolution
Paragraphe 7

Proposition de résolution	*Amendement*
7. invite la Commission et la vice-présidente de la Commission/haute représentante de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, en partenariat avec le Parlement, à ***proposer un cadre stratégique global de l'Union*** pour protéger, renforcer et faire respecter le système judiciaire international et ses institutions, mécanismes et partenaires contre les mesures coercitives étrangères unilatérales et d'autres formes d'ingérence; ***insiste pour*** que les organisations de la société civile soient ***largement*** consultées ***lors de l'élaboration d'une telle stratégie***;	7. invite la Commission et la vice-présidente de la Commission/haute représentante de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, en partenariat avec le Parlement, à ***veiller à une utilisation complète, cohérente et mieux coordonnée des instruments existants de l'Union, en évitant toute charge administrative ou réglementaire supplémentaire,*** pour protéger, renforcer et faire respecter le système judiciaire international et ses institutions, mécanismes et partenaires contre les mesures coercitives étrangères unilatérales et d'autres formes d'ingérence***, en s'appuyant sur le cadre de sécurité économique de l'Union européenne***; ***demande*** que les organisations de la société civile soient consultées ***à cet égard***;
	Or. en

Amendement 158
Arkadiusz Mularczyk, Sebastian Tynkkynen, Michał Dworczyk
au nom du groupe ECR

Proposition de résolution
Paragraphe 7

Proposition de résolution	*Amendement*
7. invite la Commission et la vice-présidente de la Commission/haute représentante de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, en partenariat avec le Parlement, à proposer un cadre stratégique global de l'Union pour protéger, renforcer et faire respecter le système judiciaire international et ses institutions, mécanismes et partenaires contre les mesures coercitives étrangères unilatérales et d'autres formes d'ingérence; ***insiste pour que les organisations de la société civile soient largement consultées lors de l'élaboration d'une telle stratégie;***	7. invite la Commission et la vice-présidente de la Commission/haute représentante de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, en partenariat avec ***le Conseil et*** le Parlement, à proposer un cadre stratégique global de l'Union pour protéger, renforcer et faire respecter le système judiciaire international et ses institutions, mécanismes et partenaires contre les mesures coercitives étrangères unilatérales et d'autres formes d'ingérence;

Or. en

Amendement 159
Loucas Fourlas

Proposition de résolution
Paragraphe 7 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	7 bis. invite les États membres à coopérer pleinement avec la Commission dans la mise en place de tout futur cadre stratégique de l'Union en matière de justice internationale, dans le plein respect des obligations constitutionnelles nationales et des systèmes judiciaires nationaux, et à veiller à la cohérence entre l'action extérieure de l'Union et les priorités nationales en matière de politique étrangère;

Or. en

Amendement 160
Tomasz Froelich

Proposition de résolution
Paragraphe 8

Proposition de résolution	*Amendement*
8. ***prie la Commission d'adopter un plan d'action, intégré dans le cadre stratégique, visant*** à résoudre ***tous*** les problèmes découlant de l'extraterritorialité des mesures coercitives étrangères unilatérales, ***à permettre aux*** entités et ***aux*** personnes sanctionnées ***de conserver l'accès*** aux prestataires informatiques, aux comptes bancaires, à l'assurance et à la couverture maladie***, et à atténuer les risques de fragmentation des politiques nationales et de dépendances extérieures***; ***souligne la nécessité de renforcer la coopération interservices pour une réponse cohérente de l'Union à cet égard;***	8. ***encourage les États membres*** à résoudre les ***différents*** problèmes découlant de l'extraterritorialité des mesures coercitives étrangères unilatérales, ***tels que le maintien de l'accès des*** entités et ***des*** personnes sanctionnées aux prestataires informatiques, aux comptes bancaires, à l'assurance et à la couverture maladie;

Or. en

Amendement 161
Mircea-Gheorghe Hava

Proposition de résolution
Paragraphe 8.

Proposition de résolution	*Amendement*
8. prie la Commission d'adopter un plan d'action, intégré dans le cadre stratégique, visant à résoudre ***tous*** les problèmes découlant de l'extraterritorialité des mesures coercitives étrangères unilatérales, à permettre aux entités et aux personnes sanctionnées de conserver l'accès aux prestataires informatiques, aux comptes bancaires, à l'assurance et à la couverture maladie, et à atténuer les risques de fragmentation des politiques	8. prie la Commission d'adopter un plan d'action, intégré dans le cadre stratégique, visant à résoudre les problèmes découlant de l'extraterritorialité des mesures coercitives étrangères unilatérales, à permettre aux entités et aux personnes sanctionnées de conserver l'accès aux prestataires informatiques, aux comptes bancaires, à l'assurance et à la couverture maladie***, tout en veillant à ce que ces mesures de soutien n'imposent pas de***

nationales et de dépendances extérieures; souligne la nécessité de renforcer la coopération interservices pour une réponse cohérente de l'Union à cet égard;	***charges administratives ou de risques juridiques disproportionnés aux petites et moyennes entreprises (PME) du secteur financier et technologique européen***, et à atténuer les risques de fragmentation des politiques nationales et de dépendances extérieures; souligne la nécessité de renforcer la coopération interservices pour une réponse cohérente de l'Union à cet égard;

Or. ro

Amendement 162
Chloé Ridel

Proposition de résolution
Paragraphe 8

Proposition de résolution	*Amendement*
8. prie la Commission d'adopter un plan d'action, intégré dans le cadre stratégique, visant à résoudre tous les problèmes découlant de l'extraterritorialité des mesures coercitives étrangères unilatérales, à permettre aux entités et aux personnes sanctionnées de conserver l'accès aux prestataires informatiques, aux comptes bancaires, à l'assurance et à la couverture maladie, et à atténuer les risques de fragmentation des politiques nationales et de dépendances extérieures; souligne la nécessité de renforcer la coopération interservices pour une réponse cohérente de l'Union à cet égard;	8. prie la Commission d'adopter un plan d'action, intégré dans le cadre stratégique, visant à résoudre tous les problèmes découlant de l'extraterritorialité des mesures coercitives étrangères unilatérales, à permettre aux entités et aux personnes sanctionnées de conserver l'accès aux prestataires informatiques, aux comptes bancaires, à l'assurance et à la couverture maladie, et à atténuer les risques de fragmentation des politiques nationales et de dépendances extérieures; souligne la nécessité de renforcer la coopération interservices pour une réponse cohérente de l'Union à cet égard***, ainsi que pour une meilleure coordination avec d'autres politiques ou stratégies de l'Union, notamment dans les domaines de la sécurité économique et des systèmes informatiques en nuage***;

Or. en

Amendement 163

Ondřej Kolář

Proposition de résolution
Paragraphe 8

Proposition de résolution	*Amendement*
8. prie la Commission ***d'adopter un plan d'action, intégré dans le cadre stratégique, visant à résoudre tous les problèmes*** découlant de l'extraterritorialité des mesures coercitives étrangères unilatérales, ***à permettre*** aux entités et aux personnes ***sanctionnées*** de conserver l'accès aux prestataires informatiques, aux comptes bancaires, à l'assurance et à la couverture maladie, et à atténuer les risques de fragmentation des politiques nationales et de dépendances extérieures; souligne la nécessité de renforcer la coopération interservices pour une réponse cohérente de l'Union à cet égard;	8. prie la Commission***, en recourant aux instruments et structures existants, de remédier aux conséquences*** découlant de l'extraterritorialité des mesures coercitives étrangères unilatérales, ***notamment en permettant*** aux entités et aux personnes ***concernées*** de conserver l'accès aux prestataires informatiques, aux comptes bancaires, à l'assurance et à la couverture maladie, et à atténuer les risques de fragmentation des politiques nationales et de dépendances extérieures; souligne la nécessité de renforcer la coopération interservices pour une réponse cohérente de l'Union à cet égard;

Or. en

Amendement 164
Arkadiusz Mularczyk, Sebastian Tynkkynen, Michał Dworczyk
au nom du groupe ECR

Proposition de résolution
Paragraphe 9

Proposition de résolution	*Amendement*
9. exhorte la Commission à activer la loi de blocage de l'Union, qui est un instrument essentiel et rapide pour contrer les conséquences extraterritoriales des mesures coercitives unilatérales étrangères;	***supprimé***

Or. en

Amendement 165
Ondřej Kolář

Proposition de résolution
Paragraphe 9

Proposition de résolution	*Amendement*
9. ***exhorte la Commission à activer la loi de blocage de l'Union, qui est un instrument essentiel et rapide pour contrer les*** conséquences extraterritoriales des mesures coercitives unilatérales étrangères;	9. ***souligne que la réponse de l'Union aux conséquences extraterritoriales des*** mesures coercitives unilatérales étrangères ***devrait donner la priorité à la réduction des dépendances structurelles financières, numériques et technologiques sur lesquelles reposent ces effets***; ***rappelle, à cet égard, que la loi de blocage, conçue pour protéger les opérateurs économiques parties aux échanges commerciaux et à la circulation des capitaux, ne protège pas les institutions internationales ni les ressortissants de pays tiers et soumet les opérateurs de l'Union à des obligations de conformité contradictoires, et que tout recours à celle-ci nécessiterait une évaluation préalable rigoureuse de son caractère effectif et de ses conséquences pour les opérateurs économiques de l'Union;***

Or. en

Amendement 166
Marco Tarquinio, Chloé Ridel

Proposition de résolution
Paragraphe 9

Proposition de résolution	*Amendement*
9. exhorte la Commission à activer la loi de blocage de l'Union, qui est un instrument essentiel et rapide pour contrer les conséquences extraterritoriales des mesures coercitives unilatérales étrangères;	9. exhorte la Commission à activer la loi de blocage de l'Union, qui est un instrument essentiel et rapide pour contrer les conséquences extraterritoriales des mesures coercitives unilatérales étrangères; ***demande, à cette fin, que l'annexe du règlement (CE) nº 2271/96 du Conseil soit mise à jour sans délai afin d'y inclure les mesures coercitives unilatérales étrangères pertinentes; estime qu'une***

inaction prolongée pourrait constituer un manquement aux obligations qui incombent à l'Union en matière de coopération avec les institutions judiciaires internationales;

Or. en

Amendement 167
Mircea-Gheorghe Hava

Proposition de résolution
Paragraphe 9

Proposition de résolution	*Amendement*
9. exhorte la Commission à ***activer*** la loi de blocage de l'Union, ***qui est un instrument essentiel et rapide*** pour contrer les conséquences extraterritoriales des mesures coercitives unilatérales étrangères;	9. exhorte la Commission à ***évaluer la possibilité d'activer*** la loi de blocage de l'Union, ***en tant qu'instrument potentiel*** pour contrer les conséquences extraterritoriales des mesures coercitives unilatérales étrangères***, sur la base d'une analyse d'impact rigoureuse portant sur les effets sur la compétitivité du secteur financier européen, l'exposition des opérateurs économiques aux risques de marché et l'efficacité réelle du règlement dans sa forme actuelle***;

Or. ro

Amendement 168
Petras Auštrevičius

Proposition de résolution
Paragraphe 9

Proposition de résolution	*Amendement*
9. exhorte la Commission à activer la loi de blocage de l'Union, qui est un instrument essentiel et rapide pour contrer les conséquences extraterritoriales des mesures coercitives unilatérales étrangères;	9. ***déplore que la loi de blocage de l'Union n'ait pas encore été activée, malgré la pression croissante exercée sur les organisations de la société civile et les institutions judiciaires internationales;*** exhorte la Commission à activer ***sans plus***

	tarder la loi de blocage de l'Union, qui est un instrument essentiel et rapide pour contrer les conséquences extraterritoriales des mesures coercitives unilatérales étrangères;

Or. en

Amendement 169
Rima Hassan, Pernando Barrena Arza
au nom du groupe The Left

Proposition de résolution
Paragraphe 9

Proposition de résolution	*Amendement*
9. exhorte la Commission à activer la loi de blocage de l'Union, qui est un instrument essentiel et rapide pour contrer les conséquences extraterritoriales des mesures coercitives unilatérales étrangères;	9. exhorte la Commission à activer ***immédiatement et à appliquer pleinement*** la loi de blocage de l'Union, qui est un instrument essentiel et rapide pour contrer les conséquences extraterritoriales des mesures coercitives unilatérales étrangères***, les prévenir et y remédier, ainsi que pour protéger les opérateurs, les citoyens et les entités de l'Union contre leurs conséquences illégales***;

Or. en

Amendement 170
Marta Temido, Francisco Assis, Marco Tarquinio, Sandra Gómez López, Chloé Ridel, Nacho Sánchez Amor

Proposition de résolution
Paragraphe 9

Proposition de résolution	*Amendement*
9. exhorte la Commission à activer la loi de blocage de l'Union, qui est un instrument essentiel ***et rapide*** pour contrer les conséquences extraterritoriales des mesures coercitives unilatérales étrangères;	9. exhorte la Commission à activer ***immédiatement*** la loi de blocage de l'Union, qui est un instrument essentiel et rapide pour contrer les conséquences extraterritoriales des mesures coercitives unilatérales étrangères;

Or. en

Amendement 171
Mounir Satouri
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 9 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	9 bis. invite la vice-présidente de la Commission/haute représentante de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, conformément à l'article 36, deuxième alinéa, du traité UE, de proposer au Conseil, dans le contexte du cadre stratégique global de l'Union, une modification de la décision 2011/168/PESC du Conseil du 21 mars 2011 relative à la Cour pénale internationale, qui devra être adoptée sur la base de l'article 29 du traité UE, afin de favoriser encore davantage l'indépendance de la CPI et son fonctionnement effectif et rationnel, notamment en prévoyant expressément des mesures effectives pour contrer l'application, sur le territoire de l'Union, de mesures coercitives imposées par des pays tiers, ce qui permettrait alors également au Conseil d'adopter les mesures nécessaires en vertu de l'article 215 du TFUE;

Or. en

Amendement 172
Bernard Guetta

Proposition de résolution
Paragraphe 9 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*

9 bis. estime que, au-delà de son activation, la loi de blocage devrait être rendue véritablement opérationnelle et remaniée de manière à remédier de manière effective à l'application excessive de la part des opérateurs privés, à permettre une réponse plus rapide et mieux ciblée et à passer, le cas échéant, d'un système fondé sur la conformité automatique à un système d'interdictions ou d'autorisations déterminées par les autorités de l'Union; invite la Commission à formuler les propositions nécessaires à cette fin;

Or. en

Amendement 173
Chloé Ridel

Proposition de résolution
Paragraphe 9 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	9 bis. invite le Conseil de l'Union européenne et le Parlement européen à adopter et à appliquer sans délai la proposition de la Commission relative à la création de l'euro numérique, tout en préservant les garanties permettant aux citoyens européens visés par des mesures restrictives d'ouvrir un compte en euros numériques;

Or. en

Amendement 174
Matjaž Nemec

Proposition de résolution
Paragraphe 9 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*

9 bis. invite la Banque européenne d'investissement à veiller à ce que l'ensemble de ses financements, y compris ceux octroyés au titre du programme «Horizon Europe» et d'autres instruments financiers de l'Union, fassent l'objet de contrôles rigoureux en matière de droits de l'homme et soient conformes aux obligations qui incombent à l'Union en vertu du droit international;

Or. en

Amendement 175
Mounir Satouri
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 9 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	9 ter. invite la vice-présidente de la Commission/haute représentante de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, conformément à l'article 36, deuxième alinéa, du traité UE, à proposer au Conseil, dans le contexte du cadre stratégique global de l'Union, un projet de décision visant à autoriser l'ouverture de négociations, sur la base de l'article 218, paragraphe 2, du TFUE, dans le but de modifier l'accord entre la Cour pénale internationale et l'Union européenne en ce qui concerne la coopération et l'assistance[1 bis], qui lie les institutions de l'Union et ses États membres en vertu de l'article 216, paragraphe 2, du TFUE, afin de prévoir expressément des mesures effectives pour contrer l'application, sur le territoire de l'Union, de mesures coercitives imposées par des pays tiers;

[1 bis] JO L 115 du 28.4.2006, pp. 50–56: http://data.europa.eu/eli/agree_internatio

n/2006/313/oj

Or. en

Amendement 176
Matjaž Nemec

Proposition de résolution
Paragraphe 9 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	9 ter. demande un renforcement du contrôle démocratique de l'Agence européenne de garde-frontières et de garde-côtes (Frontex), notamment en veillant à ce que les enjeux relatifs aux droits de l'homme soient traités par l'officier aux droits fondamentaux de Frontex et par le forum consultatif des droits fondamentaux de Frontex, et qu'ils fassent l'objet d'un rapport au Parlement européen;

Or. en

Amendement 177
Mounir Satouri
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 9 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	9 quater. invite la vice-présidente de la Commission/haute représentante de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, conformément à l'article 36, deuxième alinéa, du traité UE, à proposer au Conseil, dans le contexte du cadre stratégique global de l'Union, d'adresser une recommandation au Conseil européen, sur la base de l'article 22, paragraphe 1, du traité UE,

de prendre acte du fait que le soutien de l'indépendance de la CPI et de son fonctionnement effectif et rationnel, sur le territoire de l'Union, constitue un intérêt et un objectif stratégiques de l'Union, afin que le Conseil puisse ensuite adopter, à la majorité qualifiée, des décisions établissant une action ou une position de l'Union à cet égard, conformément à l'article 31, paragraphe 2, premier tiret, du traité UE;

Or. en

Amendement 178
Marta Temido, Francisco Assis, Marco Tarquinio, Sandra Gómez López, Chloé Ridel, Nacho Sánchez Amor

Proposition de résolution
Paragraphe 9 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	9 bis. invite la Commission à réviser le règlement (CE) nº 2271/96 du Conseil du 22 novembre 1996 afin de veiller à ce qu'il soit dûment adapté aux difficultés actuelles et émergentes;

Or. en

Amendement 179
Marta Temido, Francisco Assis, Marco Tarquinio, Sandra Gómez López, Chloé Ridel, Nacho Sánchez Amor

Proposition de résolution
Paragraphe 10

Proposition de résolution	*Amendement*
10. invite la Commission et les États membres à remédier à l'application incomplète du statut de Rome sur son territoire;	10. invite la Commission et les États membres à remédier à l'application incomplète du statut de Rome sur son territoire ***et rappelle l'obligation qui incombe aux États membres, en tant***

qu'États parties au statut de Rome, de coopérer pleinement avec la Cour pénale internationale, y compris dans l'exécution de ses décisions*; *invite le Conseil et la Commission à appuyer et à favoriser l'application cohérente de ces obligations par tous les États membres;

Or. en

Amendement 180
Rima Hassan, Pernando Barrena Arza
au nom du groupe The Left

Proposition de résolution
Paragraphe 10

Proposition de résolution	*Amendement*
10. invite la Commission et les États membres à remédier à l'application incomplète du statut de Rome sur son territoire;	10. invite la Commission et les États membres à remédier à l'application incomplète du statut de Rome sur son territoire; ***rappelle que tous les États membres sont juridiquement tenus, en tant qu'États parties au statut de Rome, de coopérer pleinement avec la Cour pénale internationale et d'exécuter rapidement et de manière effective les mandats d'arrêt délivrés par celle-ci; souligne que les États membres ne sauraient invoquer la qualité officielle ni exercer des pressions diplomatiques pour se soustraire à ces obligations; invite le Conseil et la Commission à veiller à ce que les États membres se conforment pleinement à ces obligations;***

Or. en

Amendement 181
Tomasz Froelich

Proposition de résolution
Paragraphe 10

Proposition de résolution	*Amendement*
10. ***invite la Commission et les États membres à remédier à*** l'application ***incomplète*** du statut de Rome ***sur son territoire***;	10. ***rappelle que*** l'application du statut de Rome ***relève des affaires intérieures et de la souveraineté des États membres***; ***souligne que toutes les initiatives prises au niveau de l'Union doivent respecter strictement les obligations constitutionnelles des États membres et leur marge d'appréciation en matière de droit pénal;***

Or. en

Amendement 182
Ondřej Kolář

Proposition de résolution
Paragraphe 10

Proposition de résolution	*Amendement*
10. invite la Commission et les États membres à ***remédier à*** l'application ***incomplète*** du statut de Rome sur son territoire;	10. invite la Commission et les États membres à ***continuer de favoriser*** l'application ***effective*** du statut de Rome sur son territoire***, conformément aux obligations constitutionnelles nationales et au principe de complémentarité***;

Or. en

Amendement 183
Alexander Sell

Proposition de résolution
Paragraphe 10

Proposition de résolution	*Amendement*
10. ***invite la Commission et les États membres à remédier à*** l'application ***incomplète*** du statut de Rome sur son territoire;	10. ***souligne que*** l'application du statut de Rome sur son territoire ***relève toujours de la compétence exclusive de chaque État membre***; ***rejette toute tentative d'ingérence de la Commission dans les systèmes juridiques nationaux;***

Or. en

Amendement 184
Matjaž Nemec

Proposition de résolution
Paragraphe 10

Proposition de résolution	*Amendement*
10. invite la Commission et les États membres à remédier à l'application incomplète du statut de Rome sur son territoire;	10. invite la Commission et les États membres à remédier à l'application incomplète du statut de Rome sur son territoire ***et au niveau international***;

Or. en

Amendement 185
Marta Temido, Francisco Assis, Marco Tarquinio, Sandra Gómez López, Chloé Ridel, Nacho Sánchez Amor

Proposition de résolution
Paragraphe 10 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	10 bis. demande instamment à la Commission européenne, en sa qualité de gardienne des traités, de veiller à ce que les États membres respectent leurs obligations juridiques et, en dernier ressort, d'entamer des poursuites judiciaires contre tout manquement des États membres à leurs obligations juridiques;

Or. en

Amendement 186
Tomasz Froelich

Proposition de résolution
Paragraphe 11

Proposition de résolution	*Amendement*
11. prie instamment le gouvernement hongrois de faire de l'annulation de son retrait du statut de Rome une priorité;	***supprimé***

Or. en

Amendement 187
Arkadiusz Mularczyk, Michał Dworczyk
au nom du groupe ECR

Proposition de résolution
Paragraphe 11

Proposition de résolution	*Amendement*
11. prie instamment le gouvernement hongrois de faire de l'annulation de son retrait du statut de Rome une priorité;	***supprimé***

Or. en

Amendement 188
Mircea-Gheorghe Hava

Proposition de résolution
Paragraphe 11

Proposition de résolution	*Amendement*
11. prie instamment le gouvernement hongrois ***de faire de l'annulation de son retrait*** du statut de Rome ***une priorité***;	11. ***invite tous les États membres, dans un esprit de coopération loyale et de solidarité européenne, à assurer la mise en œuvre pleine et effective des obligations qui leur incombent en vertu du statut de Rome, et*** prie instamment le gouvernement hongrois ***de reconsidérer sa position à l'égard*** du statut de Rome***, afin de garantir une réponse cohérente et unie de l'Union face aux violations graves du droit international***;

Or. ro

Amendement 189
Marta Temido, Francisco Assis, Marco Tarquinio, Sandra Gómez López, Chloé Ridel, Nacho Sánchez Amor

Proposition de résolution
Paragraphe 11

Proposition de résolution	*Amendement*
11. ***prie instamment le gouvernement hongrois de faire de l'annulation de son*** retrait du statut de Rome ***une priorité***;	11. ***se félicite de la décision prise par la Hongrie de retirer sa notification de*** retrait du statut de Rome ***avec effet immédiat, telle que notifiée officiellement par le gouvernement hongrois au Secrétaire général des Nations unies le 29 mai 2026***;

Or. en

Amendement 190
Petras Auštrevičius

Proposition de résolution
Paragraphe 11

Proposition de résolution	*Amendement*
11. ***prie instamment le gouvernement hongrois de faire de*** l'annulation ***de son*** retrait du statut de Rome ***une priorité***;	11. ***se félicite du vote de l'Assemblée nationale hongroise, le 27 mai 2026, portant sur*** l'annulation ***du*** retrait de la Hongrie du statut de Rome***, ce qui lui permet de rester un État partie à la CPI***;

Or. en

Amendement 191
Alexander Sell

Proposition de résolution
Paragraphe 11

Proposition de résolution	*Amendement*
11. ***prie instamment le gouvernement***	11. ***se félicite de la décision prise par***

hongrois de faire de l'annulation de son retrait du statut de Rome ***une priorité***;	***le gouvernement hongrois concernant sa position sur le*** statut de Rome***, qu'il considère comme un exercice légitime de la souveraineté nationale***;

Or. en

Amendement 192
Matjaž Nemec

Proposition de résolution
Paragraphe 11

Proposition de résolution	*Amendement*
11. ***prie instamment le gouvernement hongrois de faire de*** l'annulation de son retrait du statut de Rome ***une priorité***;	11. ***se félicite de la décision prise par le gouvernement hongrois quant à*** l'annulation de son retrait du statut de Rome ***et au fait de rester un État partie à la CPI***;

Or. en

Amendement 193
Chloé Ridel

Proposition de résolution
Paragraphe 11

Proposition de résolution	*Amendement*
11. ***prie instamment le*** gouvernement hongrois de faire de l'annulation de son retrait du statut de Rome une priorité;	11. ***se félicite de la décision du*** gouvernement hongrois de faire de l'annulation de son retrait du statut de Rome une priorité;

Or. en

Amendement 194
Jordan Bardella, Pierre-Romain Thionnet, Matthieu Valet, Julie Rechagneux

Proposition de résolution
Paragraphe 11

Proposition de résolution	*Amendement*
11. ***prie instamment le gouvernement hongrois de faire de l'annulation de son retrait du statut de Rome une priorité***;	11. ***rappelle que chaque État membre doit rester libre d'adhérer ou non à une juridiction internationale***;

Or. fr

Amendement 195
Bernard Guetta

Proposition de résolution
Paragraphe 11

Proposition de résolution	*Amendement*
11. ***prie instamment le gouvernement hongrois de faire de l'annulation de*** son retrait du statut de Rome ***une priorité***;	11. ***se félicite de la décision prise par la Hongrie de renoncer à*** son retrait du statut de Rome;

Or. en

Amendement 196
Bernard Guetta

Proposition de résolution
Paragraphe 12

Proposition de résolution	*Amendement*
12. rappelle que le statut de Rome revêt un caractère central au sein ***de la CPI***; invite le Conseil ***européen à œuvrer en faveur de son inclusion explicite*** dans ***l'acquis de l'Union***;	12. rappelle que le statut de Rome revêt un caractère central au sein ***du système judiciaire international***; invite le Conseil ***et les États membres à ancrer structurellement, dans l'action extérieure de l'Union, le soutien à la Cour pénale internationale ainsi que l'intégrité et l'universalité du statut de Rome, notamment en veillant à ce que ces principes soient inscrits de manière cohérente*** dans ***les politiques de l'Union, les accords conclus avec des pays tiers et les processus d'adhésion***;

Or. en

Amendement 197
Alexander Sell

Proposition de résolution
Paragraphe 12

Proposition de résolution	*Amendement*
12. rappelle que le statut de Rome ***revêt un caractère central au sein de la CPI; invite le Conseil européen à œuvrer en faveur de son inclusion explicite*** dans l'acquis de l'Union;	12. rappelle que le statut de Rome ***est un traité conclu par des États souverains, et non par l'Union; estime que son intégration*** dans l'acquis de l'Union ***dépasserait les compétences conférées à celle-ci par les traités***;

Or. en

Amendement 198
Mircea-Gheorghe Hava

Proposition de résolution
Paragraphe 12

Proposition de résolution	*Amendement*
12. rappelle que le statut de Rome revêt un caractère central au sein de la CPI; invite le Conseil européen à ***œuvrer*** en faveur de son inclusion ***explicite*** dans l'acquis de l'Union;	12. rappelle que le statut de Rome revêt un caractère central au sein de la CPI; invite le Conseil européen à ***explorer les moyens de renforcer le soutien politique et financier de l'Union à la CPI, ainsi que d'œuvrer*** en faveur de son inclusion dans l'acquis de l'Union***, dans le plein respect du principe d'attribution des compétences et du principe de subsidiarité consacrés par les traités***;

Or. ro

Amendement 199
Tomasz Froelich

Proposition de résolution
Paragraphe 12

Proposition de résolution	*Amendement*
12. rappelle que le statut de Rome ***revêt un caractère central au sein*** de la CPI***; invite le Conseil européen à œuvrer en faveur de son inclusion explicite dans l'acquis de l'Union***;	12. rappelle que le ***principe de complémentarité constitue le pilier central du*** statut de Rome ***et*** de la CPI***, garantissant que la responsabilité première de la poursuite des crimes internationaux incombe aux États individuels***;

Or. en

Amendement 200
Ondřej Kolář

Proposition de résolution
Paragraphe 12

Proposition de résolution	*Amendement*
12. rappelle que le statut de Rome revêt un caractère central ***au sein de*** la CPI; invite ***le Conseil européen à œuvrer en faveur de son inclusion explicite dans l'acquis de l'Union***;	12. rappelle que le statut de Rome revêt un caractère central ***pour*** la CPI; invite ***l'Union et ses États membres à favoriser son universalité ainsi que sa pleine application cohérente***;

Or. en

Amendement 201
Arkadiusz Mularczyk, Michał Dworczyk
au nom du groupe ECR

Proposition de résolution
Paragraphe 12

Proposition de résolution	*Amendement*
12. rappelle que le statut de Rome revêt un caractère central au sein de la CPI***; invite le Conseil européen à œuvrer en faveur de son inclusion explicite dans l'acquis de l'Union***;	12. rappelle que le statut de Rome revêt un caractère central au sein de la CPI***; souligne que l'adhésion au statut de Rome reste une décision souveraine de chaque État***;

Or. en

Amendement 202
Marco Tarquinio, Chloé Ridel

Proposition de résolution
Paragraphe 12 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	12 quater. invite la Commission et les États membres à renforcer leurs initiatives visant à favoriser l'universalité du statut de Rome et à encourager l'adhésion des pays tiers, notamment par l'intermédiaire du dialogue politique, de la diplomatie parlementaire et de l'intégration du soutien à la justice internationale dans l'ensemble des instruments d'action extérieure de l'Union;

Or. en

Amendement 203
Marta Temido, Francisco Assis, Marco Tarquinio, Sandra Gómez López, Chloé Ridel, Nacho Sánchez Amor

Proposition de résolution
Paragraphe 12 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	12 bis. souligne que les professionnels du droit de la CPI jouent un rôle essentiel pour garantir la reddition de comptes quant aux crimes les plus graves qui touchent l'ensemble de la communauté internationale; rappelle que, conformément aux principes de l'état de droit et du respect des garanties procédurales, toute sanction ou mesure restrictive à l'encontre de personnes physiques doit reposer sur une enquête judiciaire indépendante et une décision

judiciaire établissant la responsabilité, et non pas uniquement sur des décisions politiques; souligne que ces professionnels du droit doivent être protégés contre toute forme de représailles, d'intimidation ou d'ingérence indue et pouvoir exercer leurs fonctions en toute indépendance et sans crainte;

Or. en

Amendement 204
Rima Hassan, Pernando Barrena Arza
au nom du groupe The Left

Proposition de résolution
Paragraphe 12 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	12 bis. invite les États membres à proposer la candidature de la CPI au prix Nobel de la paix, eu égard à son rôle essentiel dans la défense du droit international, la lutte contre l'impunité et la garantie de la reddition de comptes quant aux crimes internationaux les plus graves; invite en outre à décerner l'Ordre européen du Mérite aux représentants, juges, procureurs et membres du personnel de la CPI qui font l'objet de menaces, d'intimidations et de mesures coercitives en raison de leur travail, afin d'envoyer un signal politique fort de soutien à l'indépendance de la justice internationale;

Or. en

Amendement 205
Marco Tarquinio, Chloé Ridel

Proposition de résolution
Paragraphe 12 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	12 bis. invite la Commission et les États membres à garantir une aide financière prévisible, appropriée et à long terme à la CPI et aux autres institutions judiciaires internationales;

Or. en

Amendement 206
Marco Tarquinio, Chloé Ridel

Proposition de résolution
Paragraphe 12 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	12 ter. invite les États membres à accroître et à maintenir leurs contributions volontaires au Fonds au profit des victimes, notamment par l'intermédiaire des fonds alloués au développement et à la coopération; rappelle que les contributions versées au Fonds au profit des victimes remplissent les conditions de l'aide publique au développement;

Or. en

Amendement 207
Chloé Ridel

Proposition de résolution
Paragraphe 13

Proposition de résolution	*Amendement*
13. déplore que les mesures coercitives prises par des pays tiers à l'encontre d'acteurs de la justice internationale, ainsi que les menaces crédibles d'adopter de telles mesures, détournent des ressources	13. déplore que les mesures coercitives prises par des pays tiers à l'encontre d'acteurs de la justice internationale, ainsi que les menaces crédibles d'adopter de telles mesures, détournent des ressources

institutionnelles et humaines, qui ne serviront pas à des travaux essentiels sur les enquêtes, les poursuites, la protection des témoins et des victimes et la documentation, engendrent des effets dissuasifs, en conduisant notamment à l'autocensure, au sein des institutions et des organisations de la société civile, et mettent en péril la chaîne de contrôle, l'intégrité et la recevabilité des preuves recueillies en vue de leur utilisation dans les procédures;	institutionnelles et humaines, qui ne serviront pas à des travaux essentiels sur les enquêtes***, la prestation de services juridiques***, les poursuites, la protection des témoins et des victimes et la documentation, engendrent des effets dissuasifs, en conduisant notamment à l'autocensure, au sein des institutions et des organisations de la société civile, et mettent en péril la chaîne de contrôle, l'intégrité et la recevabilité des preuves recueillies en vue de leur utilisation dans les procédures;

Or. en

Amendement 208
Arkadiusz Mularczyk, Sebastian Tynkkynen, Michał Dworczyk
au nom du groupe ECR

Proposition de résolution
Paragraphe 13

Proposition de résolution	*Amendement*
13. déplore que les mesures coercitives prises par des pays ***tiers*** à l'encontre d'acteurs de la justice internationale, ainsi que les menaces crédibles d'adopter de telles mesures, détournent des ressources institutionnelles et humaines, qui ne serviront pas à des travaux essentiels sur les enquêtes, les poursuites, la protection des témoins et des victimes et la documentation, engendrent des effets dissuasifs, en conduisant notamment à l'autocensure, au sein des institutions et des organisations de la société civile, et mettent en péril la chaîne de contrôle, l'intégrité et la recevabilité des preuves recueillies en vue de leur utilisation dans les procédures;	13. déplore que les mesures coercitives prises par des pays ***hostiles*** à l'encontre d'acteurs de la justice internationale, ainsi que les menaces crédibles d'adopter de telles mesures, détournent des ressources institutionnelles et humaines, qui ne serviront pas à des travaux essentiels sur les enquêtes, les poursuites, la protection des témoins et des victimes et la documentation, engendrent des effets dissuasifs, en conduisant notamment à l'autocensure, au sein des institutions et des organisations de la société civile, et mettent en péril la chaîne de contrôle, l'intégrité et la recevabilité des preuves recueillies en vue de leur utilisation dans les procédures;

Or. en

Amendement 209
Ondřej Kolář

Proposition de résolution
Paragraphe 14 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	14 bis. invite les États membres à s'appuyer pleinement sur les principes de compétence universelle et de complémentarité pour enquêter sur les crimes internationaux les plus graves et les poursuivre devant les instances judiciaires nationales, ainsi qu'à renforcer le réseau de l'Union chargé des enquêtes et des poursuites relatives au génocide, aux crimes contre l'humanité et aux crimes de guerre (le réseau Génocide) au sein d'Eurojust, sans créer de nouvelles structures;

Or. en

Amendement 210
Rima Hassan, Pernando Barrena Arza
au nom du groupe The Left

Proposition de résolution
Paragraphe 14 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	14 bis. souligne qu'il ne peut y avoir de paix durable dans aucun conflit sans reddition de comptes quant aux crimes de guerre, crimes contre l'humanité et autres violations graves des droits de l'homme commises par toutes les parties; invite l'Union et ses États membres à encourager les enquêtes indépendantes, la conservation des preuves et les procédures judiciaires, y compris, le cas échéant, par le recours à la compétence universelle;

Or. en

Amendement 211
Marta Temido, Francisco Assis, Marco Tarquinio, Sandra Gómez López, Chloé Ridel, Nacho Sánchez Amor

Proposition de résolution
Paragraphe 14 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	14 bis. reconnaît que le recours aux instances judiciaires nationales d'autres pays, en vertu de la compétence universelle ou extraterritoriale, peut contribuer à lutter contre l'impunité pour les crimes les plus graves;

Or. en

Amendement 212
Mircea-Gheorghe Hava

Proposition de résolution
Paragraphe 15

Proposition de résolution	*Amendement*
15. invite la Commission à ***proposer la mise à jour du*** mandat d'Europol***, de sorte que*** les mandats d'arrêt de la CPI ***soient automatiquement transférés à l'État d'exécution et exécutés par celui-ci***; demande que le système d'immunité d'Europol soit ***aligné sur*** l'article 27 du statut de Rome;	15. invite la Commission à ***évaluer la possibilité d'actualiser le*** mandat d'Europol***, afin de faciliter l'échange rapide et sécurisé d'informations concernant*** les mandats d'arrêt de la CPI***, dans le strict respect des garanties procédurales fondamentales, du contrôle juridictionnel national et des prérogatives des autorités judiciaires des États membres***; demande que le système d'immunité d'Europol soit ***évalué au regard de*** l'article 27 du statut de Rome;

Or. ro

Amendement 213
Ondřej Kolář

Proposition de résolution
Paragraphe 15

Proposition de résolution	*Amendement*
15. ***invite la Commission à proposer la mise à jour du mandat d'Europol, de sorte que les*** mandats d'arrêt de la CPI ***soient automatiquement transférés à l'État d'exécution et exécutés*** par ***celui-ci***; ***demande que le système d'immunité d'Europol soit aligné sur l'article 27 du statut de Rome;***	15. ***appelle de ses vœux un renforcement de la coopération, au sein des mandats existants, afin de faciliter la transmission et l'exécution rapides des*** mandats d'arrêt de la CPI par ***les autorités nationales compétentes, dans le plein respect des procédures judiciaires nationales***;

Or. en

Amendement 214
Petras Auštrevičius

Proposition de résolution
Paragraphe 15 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	15 bis. réaffirme que tous les États parties au statut de Rome sont juridiquement tenus d'arrêter les personnes faisant l'objet d'un mandat d'arrêt de la CPI; rappelle les mandats d'arrêt délivrés à l'encontre du président russe Vladimir Poutine et de sa commissaire aux droits de l'enfant, Maria Lvova-Belova, pour des crimes commis en Ukraine; condamne le fait que certains États parties n'aient pas exécuté ces mandats;

Or. en

Amendement 215
Geadis Geadi, Emmanouil Fragkos, Galato Alexandraki

Proposition de résolution
Paragraphe 15 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	15 bis. souligne que la non-exécution des mandats d'arrêt pour violations graves du droit à la vie, notamment dans les affaires concernant Tassos Isaak et Solomos Solomou, constitue un manquement persistant au principe de reddition de comptes; demande que davantage de mesures soient prises pour traduire en justice les responsables sans plus tarder;

Or. en

Amendement 216
Geadis Geadi, Emmanouil Fragkos, Galato Alexandraki

Proposition de résolution
Paragraphe 15 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	15 ter. invite la Commission, les États membres, Europol, Eurojust et, le cas échéant, Interpol, à examiner les mécanismes concrets permettant de combler les lacunes en matière de reddition de comptes dans les territoires ou les régions où la coopération policière internationale ne peut fonctionner de manière effective en raison de problèmes de statut non résolus, d'une non-reconnaissance ou de l'absence de voies de coopération judiciaire et policière admises; souligne que de telles situations ne doivent pas permettre aux personnes soupçonnées de violations graves des droits de l'homme ou de crimes internationaux d'échapper à la justice; précise que tout mécanisme concret mis en place pour combler ces lacunes ne doit en aucun cas supposer l'approbation d'autorités illégales, sécessionnistes ou d'occupation;

Or. en

Amendement 217
Rima Hassan, Pernando Barrena Arza
au nom du groupe The Left

Proposition de résolution
Paragraphe 16

Proposition de résolution	*Amendement*
16. réaffirme que les Nations unies jouent un rôle essentiel dans la mise en place de l'obligation internationale de reddition de comptes; invite l'Union et ses États membres à renforcer leur soutien aux juridictions pénales internationales et aux mécanismes d'enquête mis en place par les Nations unies;	16. réaffirme que les Nations unies jouent un rôle essentiel dans la mise en place de l'obligation internationale de reddition de comptes; invite l'Union et ses États membres à renforcer leur soutien aux juridictions pénales internationales et aux mécanismes d'enquête mis en place par les Nations unies; ***souligne que la légitimité de la justice internationale repose sur son égalité d'application à tous les États et à tous les acteurs, sans deux poids deux mesures, ainsi que sur la mise en place d'un ordre international plus représentatif et plus solidaire, au sein duquel les pays du Sud global disposent d'une véritable voix au sein des institutions internationales et des mécanismes de reddition de comptes;***

Or. en

Amendement 218
Tomasz Froelich

Proposition de résolution
Paragraphe 16

Proposition de résolution	*Amendement*
16. ***réaffirme que*** les Nations unies ***jouent un rôle essentiel dans la*** mise en place de l'obligation internationale de reddition de comptes; ***invite l'Union et ses États membres à renforcer leur soutien***	16. ***constate que*** les Nations unies ***affichent un bilan médiocre en matière de*** mise en place de l'obligation internationale de reddition de comptes ***face aux fautes commises par les casques bleus et qu'elles***

aux juridictions pénales internationales et aux mécanismes ***d'enquête mis en place par les Nations unies***;	***ont éprouvé des difficultés à faire en sorte que son propre personnel rende des comptes en vertu du droit international***; ***appelle par conséquent de ses vœux un réexamen approfondi du soutien apporté par l'Union*** aux mécanismes ***liés aux Nations unies, afin d'éviter toute aide financière automatique lorsqu'il n'existe pas de garanties crédibles en matière de reddition de comptes***;

Or. en

Amendement 219
Loucas Fourlas

Proposition de résolution
Paragraphe 16

Proposition de résolution	*Amendement*
16. réaffirme que les Nations unies jouent un rôle essentiel dans la mise en place de l'obligation internationale de reddition de comptes; invite l'Union et ses États membres à renforcer leur soutien aux juridictions pénales internationales et aux mécanismes d'enquête mis en place par les Nations unies;	16. réaffirme que les Nations unies jouent un rôle essentiel dans la mise en place de l'obligation internationale de reddition de comptes; invite l'Union et ses États membres à renforcer leur soutien aux juridictions pénales internationales et aux mécanismes d'enquête mis en place par les Nations unies; ***rappelle la responsabilité première qui incombe au Conseil de sécurité des Nations unies, en vertu de la charte des Nations unies, en matière de maintien de la paix et de la sécurité internationales;***

Or. en

Amendement 220
Rima Hassan, Pernando Barrena Arza
au nom du groupe The Left

Proposition de résolution
Paragraphe 16 – alinéa 1 (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	Réforme des Nations unies pour un ordre international plus juste

Or. en

Amendement 221
Rima Hassan, Pernando Barrena Arza
au nom du groupe The Left

Proposition de résolution
Paragraphe 16 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	16 bis. réaffirme que les Nations unies restent la seule instance légitime du multilatéralisme international; exhorte l'Union à assumer un rôle officiel de suivi de la mise en application des projets du Conseil de paix à Gaza, en veillant tout particulièrement au respect des principes du droit international relatif aux droits de l'homme et du droit international humanitaire, étant donné que le Conseil de paix n'a, à ce jour, pas apporté de garanties suffisantes quant à la protection de la population civile de Gaza;

Or. en

Amendement 222
Rima Hassan, Pernando Barrena Arza
au nom du groupe The Left

Proposition de résolution
Paragraphe 16 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	16 ter. demande un renforcement du mandat et des règles de participation de la Force intérimaire des Nations unies au Liban (FINUL), afin d'en faire une

véritable force d'interposition capable d'assurer l'application effective des résolutions du Conseil de sécurité des Nations unies, en particulier la résolution 1701; souligne que la FINUL doit être en mesure de protéger les civils, de garantir la sécurité et la liberté de circulation des membres du personnel des Nations unies et des organisations humanitaires, et de réagir immédiatement et de manière proportionnée, y compris en ripostant par légitime défense, chaque fois qu'elle est attaquée ou empêchée de s'acquitter de son mandat;

Or. en

Amendement 223
Rima Hassan, Pernando Barrena Arza
au nom du groupe The Left

Proposition de résolution
Paragraphe 16 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	16 quater. demande une réforme en profondeur du Conseil de sécurité des Nations unies afin de remédier à son grave déficit de représentativité, notamment en ce qui concerne les pays du Sud global; souligne qu'une instance qui prend encore plus largement en considération l'équilibre des pouvoirs tel qu'il existait à la fin de la Seconde Guerre mondiale ne peut prétendre de manière crédible représenter l'ensemble de la communauté internationale d'aujourd'hui; invite donc le Conseil de sécurité à se montrer plus démocratique, plus équilibré et plus solidaire, notamment grâce à une représentation renforcée de l'Afrique, de l'Amérique latine et des Caraïbes, de l'Asie et d'autres régions sous-représentées;

Or. en

Amendement 224
Rima Hassan, Pernando Barrena Arza
au nom du groupe The Left

Proposition de résolution
Paragraphe 16 quinquies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	16 quinquies. demande une réforme du Conseil de sécurité des Nations unies afin que l'exercice du droit de veto ne soit pas autorisé dans les situations de génocide et d'autres crimes atroces de grande ampleur, conformément à l'initiative présentée par la France en 2013; rappelle par ailleurs que, lorsque le Conseil de sécurité est paralysé par l'exercice du droit de veto malgré une menace pesant sur la paix et la sécurité internationales, la résolution 377 (V) de l'Assemblée générale des Nations unies, «L'union pour le maintien de la paix», prévoit un mécanisme permettant de saisir l'Assemblée générale, qui peut alors examiner immédiatement la situation et recommander des mesures collectives; note que cette résolution, adoptée en 1950 à l'initiative des États-Unis dans le contexte de la guerre de Corée, a déjà été invoquée à onze reprises; invite l'Union et ses États membres à encourager activement le recours à ce mécanisme chaque fois que l'exercice du droit de veto fait obstacle à une action visant à prévenir ou à mettre fin à un génocide ou à d'autres crimes atroces de grande ampleur;

Or. en

Amendement 225
Rima Hassan, Pernando Barrena Arza
au nom du groupe The Left

Proposition de résolution
Paragraphe 16 sexies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	16 sexies. invite les États membres à évaluer la pertinence et la faisabilité de la création, parallèlement à l'Assemblée générale des Nations unies, d'une deuxième chambre consultative composée de représentants d'organismes intermédiaires, notamment d'organisations de la société civile, de syndicats, de collectivités locales et régionales, de peuples autochtones, d'organisations de jeunesse et de mouvements sociaux, afin de renforcer la participation démocratique et la reddition de comptes au sein du système des Nations unies, sans pour autant remplacer le rôle intergouvernemental de l'Assemblée générale ni porter atteinte au principe d'égalité souveraine des États; rappelle que l'article 22 de la charte des Nations unies autorise l'Assemblée générale à créer les organes subsidiaires qu'elle juge nécessaires à l'exercice de ses fonctions, et que l'article 71 de ladite charte admet déjà le rôle consultatif des organisations non gouvernementales par l'intermédiaire du Conseil économique et social (ECOSOC); demande que ce nouvel organe soit doté de pouvoirs consultatifs concrets, notamment le droit d'organiser des auditions obligatoires et de rendre des avis officiels en amont des grands sommets des Nations unies et des réunions de haut niveau consacrés aux enjeux mondiaux;

Or. en

Amendement 226
Rima Hassan, Pernando Barrena Arza
au nom du groupe The Left

Proposition de résolution

Paragraphe 16 septies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	16 septies. demande une révision du processus de sélection du Secrétaire général des Nations unies, qui reste trop tributaire de l'équilibre des pouvoirs au sein du Conseil de sécurité et, en particulier, de l'influence des membres permanents; souligne que ce processus devrait être amélioré sur le plan de la transparence, de la démocratie et de la reddition de comptes, notamment en conférant à l'Assemblée générale des Nations unies un rôle plus important, voire décisif, dans la procédure de nomination, sur la base de critères clairs, d'auditions publiques et d'un véritable pluralisme parmi les candidats;

Or. en

Amendement 227
Rima Hassan, Pernando Barrena Arza
au nom du groupe The Left

Proposition de résolution
Paragraphe 16 octies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	16 octies. demande une réforme du système budgétaire des Nations unies afin de garantir la stabilité, la prévisibilité et la pérennité de son financement; souligne que les États membres doivent verser l'intégralité de leurs contributions obligatoires, dans les délais et à l'avance; demande par conséquent la mise en place d'un mécanisme de paiement anticipé obligeant les États à verser leurs contributions obligatoires au moins un an, soit un exercice budgétaire complet, à l'avance, afin de doter les Nations unies de ressources stables et prévisibles; souligne que les Nations unies

ne doivent plus être contraintes de dépendre de paiements tardifs, de contributions volontaires ou de négociations politiques pour mener à bien ses missions fondamentales, notamment le maintien de la paix, l'action humanitaire, l'amélioration et la protection des droits de l'homme;

Or. en

Amendement 228
Rima Hassan, Pernando Barrena Arza
au nom du groupe The Left

Proposition de résolution
Paragraphe 16 nonies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	16 nonies. demande une augmentation de la part des contributions obligatoires dans le financement du système des Nations unies, afin de réduire la dépendance excessive à l'égard des contributions volontaires, allouées à des fins spécifiques et imprévisibles; souligne qu'un budget stable, prévisible et indépendant est essentiel pour préserver la capacité des Nations unies à agir dans l'intérêt général, sans avoir à se soucier d'aucune pression politique exercée par les principaux donateurs;

Or. en

Amendement 229
Rima Hassan, Pernando Barrena Arza
au nom du groupe The Left

Proposition de résolution
Paragraphe 16 decies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*

16 decies. demande en outre la mise en place de mécanismes permanents de solidarité internationale, notamment par l'intermédiaire d'une imposition progressive, de taxes sur les secteurs les plus polluants, sur les transactions financières et sur les bénéfices exceptionnels, afin de garantir des ressources stables pour le système des Nations unies et pour la protection des biens publics mondiaux;

Or. en

Amendement 230
Rima Hassan, Pernando Barrena Arza
au nom du groupe The Left

Proposition de résolution
Paragraphe 16 undecies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	16 undecies. appelle de ses vœux une révision de la charte des Nations unies afin d'adapter l'organisation aux grands enjeux du XXIe siècle, notamment la crise climatique, la perte de biodiversité, la gouvernance numérique, l'intelligence artificielle, les inégalités mondiales et la protection des biens publics mondiaux; souligne que les Nations unies doivent disposer du mandat, de la légitimité et des outils nécessaires pour faire face aux menaces actuelles qui pèsent sur la paix, les droits de l'homme et la justice internationale;

Or. en

Amendement 231
Rima Hassan, Pernando Barrena Arza
au nom du groupe The Left

Proposition de résolution

Paragraphe 16 duodecies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	16 duodecies. appelle de ses vœux un renforcement du rôle de l'Afrique au sein du système multilatéral international, notamment par une représentation accrue au sein des instances décisionnelles mondiales et une meilleure reconnaissance de l'Union africaine et des organisations régionales africaines; souligne que le chapitre VIII de la charte des Nations unies prévoit la complémentarité entre le multilatéralisme mondial et les accords régionaux, et demande que ce principe soit pleinement appliqué sur le fondement d'un partenariat égalitaire et du respect de l'autonomie politique de l'Afrique;

Or. en

Amendement 232
Rima Hassan, Pernando Barrena Arza
au nom du groupe The Left

Proposition de résolution
Paragraphe 16 terdecies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	16 terdecies. demande la réactivation du Comité spécial des Nations unies contre l'apartheid, tel qu'il avait été initialement créé par l'Assemblée générale en vertu de la résolution 1761 (XVII) du 6 novembre 1962, avec un mandat actualisé et élargi afin de lutter contre les formes contemporaines d'apartheid et de ségrégation raciale systématique qui sévissent à travers le monde;

Or. en

Amendement 233
Rima Hassan, Pernando Barrena Arza
au nom du groupe The Left

Proposition de résolution
Paragraphe 16 quaterdecies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	16 quaterdecies. invite les Nations unies et la Commission européenne à renforcer et à faire progresser les régimes de sanctions ciblées à l'encontre de toutes les personnes, de tous les groupes et de tous les États cités dans le rapport annuel des Nations unies sur les violences sexuelles liées aux conflits, afin de lutter contre l'impunité dont bénéficient les auteurs de ces violations graves du droit international relatif aux droits de l'homme et du droit international humanitaire;

Or. en

Amendement 234
Ondřej Kolář

Proposition de résolution
Paragraphe 16 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	16 bis. réaffirme l'importance d'établir un cadre international global de réparations pour les dommages, pertes et préjudices causés par la guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine, comme le prévoit la résolution A/RES/ES-11/5 de l'Assemblée générale des Nations unies; se félicite des progrès accomplis en vue de l'application du mécanisme international d'indemnisation en faveur l'Ukraine, y compris ses éléments essentiels, à savoir le Registre des dommages et la Commission

internationale des réclamations pour l'Ukraine; invite tous les signataires de la Convention établissant une Commission internationale des réclamations pour l'Ukraine, y compris les États membres de l'Union, à veiller à sa ratification rapide, afin de garantir l'entrée en vigueur de ladite Convention et le démarrage en temps utile des travaux de la Commission, ainsi qu'à apporter les contributions financières appropriées qui sont nécessaires à son bon fonctionnement;

Or. en

Amendement 235
Ondřej Kolář

Proposition de résolution
Paragraphe 16 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	16 ter. se félicite des progrès continus accomplis en vue de la mise en place d'un tribunal spécial pour le crime d'agression contre l'Ukraine sous les auspices du Conseil de l'Europe; se félicite de l'adhésion du 15 mai 2026 de la Commission européenne, au nom de l'Union, à l'accord partiel élargi sur le comité de direction du tribunal spécial pour le crime d'agression contre l'Ukraine, à la suite de l'adoption par le Conseil de l'Union européenne de la décision correspondante; attend avec intérêt que la Commission présente une proposition permettant à l'Union de devenir membre fondateur de ce tribunal spécial;

Or. en

Amendement 236
Ondřej Kolář

Proposition de résolution
Paragraphe 16 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	16 quater. rappelle que la Fédération de Russie porte l'entière responsabilité des dommages causés par sa guerre d'agression contre l'Ukraine et réaffirme que les avoirs de l'État russe devraient, à terme, contribuer à la reconstruction de l'Ukraine et à l'indemnisation des victimes de l'agression russe; invite la Commission et les États membres à étudier, dans le cadre de la directive (UE) 2024/1260 relative au recouvrement et à la confiscation d'avoirs et de la directive (UE) 2024/1226 relative à la définition des infractions pénales et des sanctions en cas de violation des mesures restrictives de l'Union, la mise en place de mécanismes garantissant que les avoirs confisqués ou recouvrés liés à l'agression menée par la Russie contre l'Ukraine, y compris les avoirs liés à la violation ou au contournement des mesures restrictives de l'Union, soient alloués à l'aide apportée à l'Ukraine, notamment à son redressement, à sa reconstruction et à l'indemnisation des victimes, dans le plein respect du droit de l'Union, du droit international, des droits fondamentaux et des garanties judiciaires applicables;

Or. en

Amendement 237
Ondřej Kolář

Proposition de résolution
Paragraphe 16 quinquies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	16 quinquies. se félicite des conclusions

du Conseil européen du 19 mars 2026 et invite l'Union et ses États membres à mettre en place des mesures concrètes visant à faire face à la menace potentielle pour la sécurité que représentent les anciens combattants russes ayant participé à la guerre d'agression contre l'Ukraine; souligne que de telles mesures renforceraient la sécurité tant de l'Ukraine que de l'Union et devraient être appliquées sans délai, dans le plein respect des compétences des États membres et du droit de l'Union applicable;

Or. en

Amendement 238
Matjaž Nemec

Proposition de résolution
Paragraphe 16 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	16 bis. exhorte l'Union et ses États membres à s'opposer aux mesures coercitives imposées par des pays tiers à l'encontre des institutions spécialisées des Nations unies et les invite instamment à prendre les mesures appropriées, y compris des sanctions, conformément à leurs obligations en vertu du droit international, afin de préserver l'indépendance et le bon fonctionnement du système des Nations unies;

Or. en

Amendement 239
Marco Tarquinio, Chloé Ridel

Proposition de résolution
Paragraphe 17

Proposition de résolution	*Amendement*
17. reconnaît le rôle clé des organisations de la société civile dans la documentation et la collecte de preuves de crimes internationaux, dans la fourniture d'une expertise juridique et d'un soutien aux victimes, ainsi que dans les efforts plus larges de suivi et de sensibilisation en faveur de la justice internationale;	17. reconnaît le rôle clé des organisations de la société civile***, des défenseurs des droits de l'homme, des associations de victimes, des organisations dirigées par des femmes, des journalistes indépendants et des avocats*** dans la documentation et la collecte de preuves de crimes internationaux, dans la fourniture d'une expertise juridique et d'un soutien aux victimes ***et aux survivants***, ainsi que dans les efforts plus larges de suivi et de sensibilisation en faveur de la justice internationale; ***invite la Commission et les États membres à veiller à ce que des financements européens et nationaux appropriés, flexibles et rapidement accessibles soient mis à la disposition des personnes faisant l'objet de mesures coercitives en raison des activités qu'elles exercent;***

Or. en

Amendement 240
Chloé Ridel

Proposition de résolution
Paragraphe 17

Proposition de résolution	*Amendement*
17. reconnaît le rôle clé des organisations de la société civile dans la documentation et la collecte de preuves de crimes internationaux, dans la fourniture d'une expertise ***juridique*** et d'un soutien aux victimes, ainsi que dans les efforts plus larges de suivi et de sensibilisation en faveur de la justice internationale;	17. reconnaît le rôle clé des organisations de la société civile ***et des défenseurs des droits de l'homme*** dans la documentation et la collecte de preuves de crimes internationaux, dans la fourniture ***de services et*** d'une expertise ***juridiques*** et d'un soutien aux victimes, ainsi que dans les efforts plus larges de suivi et de sensibilisation en faveur de la justice internationale;

Or. en

Amendement 241
Tomasz Froelich

Proposition de résolution
Paragraphe 17

Proposition de résolution	*Amendement*
17. reconnaît ***le rôle clé des*** organisations de la société civile dans la documentation et la collecte de preuves de crimes internationaux, dans la fourniture d'une expertise juridique et d'un soutien aux victimes***, ainsi que dans les efforts plus larges de suivi et de sensibilisation en faveur de la justice internationale***;	17. reconnaît ***que*** les organisations de la société civile ***indépendantes et fondées sur les droits peuvent jouer un rôle important*** dans la documentation et la collecte de preuves de crimes internationaux, dans la fourniture d'une expertise juridique et d'un soutien aux victimes;

Or. en

Amendement 242
Marta Temido, Francisco Assis, Marco Tarquinio, Sandra Gómez López, Chloé Ridel, Nacho Sánchez Amor

Proposition de résolution
Paragraphe 17 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	17 bis. met en avant les travaux du consortium «Initiative mondiale contre l'impunité pour les crimes internationaux et les violations graves des droits de l'homme: Faire fonctionner la justice» et de la Coalition pour la Cour pénale internationale, cofinancés par l'Union, qui visent à contribuer à la lutte contre l'impunité en favorisant une approche globale, intégrée et solidaire de la justice et de la reddition de comptes en cas de violations graves des droits de l'homme et de crimes internationaux;

Or. en

Amendement 243

Marco Tarquinio, Chloé Ridel

Proposition de résolution
Paragraphe 17 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	17 bis. souligne l'importance de veiller à ce que les mécanismes judiciaires internationaux mènent des enquêtes et intentent des poursuites de manière effective concernant les crimes à caractère sexiste et les violences sexuelles liées aux conflits; invite l'Union européenne et ses États membres à encourager les stratégies centrées sur les victimes, les enquêtes prenant en considération la dimension de genre, ainsi que la participation et l'accès aux réparations des femmes et des filles victimes de crimes internationaux;

Or. en

Amendement 244
Sebastian Tynkkynen

Proposition de résolution
Paragraphe 17 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	17 bis. souligne la nécessité urgente de documenter et de recueillir des preuves des crimes de guerre commis par les forces russes en Ukraine afin de garantir la reddition de comptes au niveau mondial;

Or. en

Amendement 245
Marta Temido, Francisco Assis, Marco Tarquinio, Sandra Gómez López, Chloé Ridel, Nacho Sánchez Amor

Proposition de résolution
Paragraphe 18

Proposition de résolution	*Amendement*
18. déplore que les acteurs faisant l'objet de mesures coercitives étrangères en raison de leur travail pour la reddition de comptes soient confrontés à de graves restrictions dans leur vie quotidienne, en étant notamment privés d'accès aux services bancaires, aux transactions financières, à la couverture d'assurance, à un compte numérique et à la mobilité;	18. déplore que les acteurs faisant l'objet de mesures coercitives étrangères en raison de leur travail pour la reddition de comptes soient confrontés à de graves restrictions dans leur vie quotidienne, en étant notamment privés d'accès ***à leur salaire,*** aux services bancaires, aux transactions financières, à la couverture d'assurance, à un compte numérique et à la mobilité;

Or. en

Amendement 246
Petras Auštrevičius

Proposition de résolution
Paragraphe 18 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	18 bis. soutient fermement le travail des 11 juges et procureurs de la CPI qui ont fait l'objet de sanctions de la part des États-Unis et salue leur motivation sans faille à s'acquitter de leur mandat judiciaire malgré les mesures coercitives prises par les États-Unis;

Or. en

Amendement 247
Bernard Guetta

Proposition de résolution
Paragraphe 19

Proposition de résolution	*Amendement*
19. souligne que les organisations et	19. souligne que les organisations et

personnes concernées, certains ayant la citoyenneté de l'Union, doivent être protégées efficacement contre les conséquences extraterritoriales de ces mesures coercitives; invite la Commission à réduire les vulnérabilités structurelles, en développant des infrastructures financières et numériques européennes ***indépendantes***, dont un système de paiement européen souverain;

personnes concernées, certains ayant la citoyenneté de l'Union, doivent être protégées efficacement contre les conséquences extraterritoriales de ces mesures coercitives; invite la Commission à réduire les vulnérabilités structurelles, en développant des infrastructures financières et numériques européennes ***résilientes et autonomes***, dont un système de paiement européen souverain ***capable de garantir un accès ininterrompu aux services de paiement, bancaires et de règlement, indépendamment de toute mesure coercitive étrangère***; ***estime que l'Union devrait, à cette fin, accélérer le déploiement et l'adoption de solutions de paiement européennes ainsi que de capacités de compensation et de règlement libellées en euros, en s'appuyant sur le projet d'euro numérique et sur les initiatives paneuropéennes en matière de paiements, afin de réduire la dépendance à l'égard des infrastructures financières contrôlées par des pays tiers;***

Or. en

Amendement 248
Petras Auštrevičius

Proposition de résolution
Paragraphe 19

Proposition de résolution	*Amendement*
19. souligne que les organisations et personnes concernées, certains ayant la citoyenneté de l'Union, doivent être protégées efficacement contre les conséquences extraterritoriales de ces mesures coercitives; invite la Commission à réduire les vulnérabilités structurelles, en développant des infrastructures financières et numériques européennes indépendantes, dont un système de paiement européen souverain;	19. souligne que les organisations et personnes concernées, certains ayant la citoyenneté de l'Union, doivent être protégées efficacement contre les conséquences extraterritoriales de ces mesures coercitives; ***constate la dépendance de l'Union à l'égard de prestataires de services de paiement numériques étrangers, notamment américains, tels que Mastercard, Visa et PayPal, ce qui accentue les vulnérabilités structurelles de l'Union, notamment sa***

	capacité à protéger les activités financières d'institutions judiciaires internationales telles que la CPI contre les sanctions étrangères; invite la Commission à réduire les vulnérabilités structurelles, en développant des infrastructures financières et numériques européennes indépendantes, dont un système de paiement européen souverain;

Or. en

Amendement 249
Mircea-Gheorghe Hava

Proposition de résolution
Paragraphe 19

Proposition de résolution	*Amendement*
19. souligne que les organisations et personnes concernées, certains ayant la citoyenneté de l'Union, doivent être protégées efficacement contre les conséquences extraterritoriales de ces mesures coercitives; invite la Commission à réduire les vulnérabilités structurelles***,*** en développant des infrastructures financières et numériques européennes ***indépendantes, dont un système de paiement européen souverain***;	19. souligne que les organisations et personnes concernées, certains ayant la citoyenneté de l'Union, doivent être protégées efficacement contre les conséquences extraterritoriales de ces mesures coercitives***, par le plein exercice de la protection consulaire et diplomatique de l'Union***; invite la Commission à réduire les vulnérabilités structurelles ***en soutenant l'innovation au sein du marché unique et*** en développant des infrastructures financières et numériques européennes ***résilientes, en s'appuyant sur les initiatives existantes fondées sur le marché, afin de garantir l'autonomie stratégique de l'Union sans générer de dépenses publiques disproportionnées***;

Or. ro

Amendement 250
Ondřej Kolář

Proposition de résolution

Paragraphe 19

Proposition de résolution	*Amendement*
19. souligne que les organisations et personnes concernées, certains ayant la citoyenneté de l'Union, doivent être protégées efficacement contre les conséquences extraterritoriales de ces mesures coercitives; invite la Commission à réduire les vulnérabilités structurelles, en ***développant des infrastructures*** financières et numériques européennes ***indépendantes, dont un système de paiement européen souverain***;	19. souligne que les organisations et personnes concernées, certains ayant la citoyenneté de l'Union, doivent être protégées efficacement contre les conséquences extraterritoriales de ces mesures coercitives; invite la Commission à réduire les vulnérabilités structurelles, en ***favorisant l'élaboration de solutions*** financières***, de paiement*** et numériques européennes ***compétitives, axées sur l'innovation et orientées vers le marché, qui permettent de réduire la dépendance vis-à-vis des infrastructures établies en dehors de l'Union et de renforcer la compétitivité de celle-ci***;

Or. en

Amendement 251
Marta Temido, Francisco Assis, Marco Tarquinio, Sandra Gómez López, Chloé Ridel, Nacho Sánchez Amor

Proposition de résolution
Paragraphe 19

Proposition de résolution	*Amendement*
19. souligne que les organisations et personnes concernées, certains ayant la citoyenneté de l'Union, doivent être protégées efficacement contre les conséquences extraterritoriales de ces mesures coercitives; invite la Commission à réduire les vulnérabilités structurelles, en développant des infrastructures financières et numériques européennes indépendantes, dont un système de paiement européen souverain;	19. souligne que les organisations et personnes concernées, certains ayant la citoyenneté de l'Union, doivent être protégées efficacement contre les conséquences extraterritoriales de ces mesures coercitives; invite la Commission à réduire les vulnérabilités structurelles, en développant des infrastructures financières***, informatiques*** et numériques européennes indépendantes, dont un système de paiement européen souverain;

Or. en

Amendement 252
Arkadiusz Mularczyk, Sebastian Tynkkynen, Michał Dworczyk
au nom du groupe ECR

Proposition de résolution
Paragraphe 19

Proposition de résolution	*Amendement*
19. souligne que les organisations et personnes concernées, certains ayant la citoyenneté de l'Union, doivent être protégées efficacement contre les conséquences extraterritoriales de ces mesures coercitives; invite ***la Commission*** à réduire les vulnérabilités structurelles, en développant des infrastructures financières et numériques européennes indépendantes, dont un système de paiement européen souverain;	19. souligne que les organisations et personnes concernées, certains ayant la citoyenneté de l'Union, doivent être protégées efficacement contre les conséquences extraterritoriales de ces mesures coercitives; invite ***les États membres*** à réduire les vulnérabilités structurelles, en développant des infrastructures financières et numériques européennes indépendantes, dont un système de paiement européen souverain;

Or. en

Amendement 253
Ondřej Kolář

Proposition de résolution
Paragraphe 19 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	19 bis. demande que la réduction des dépendances structurelles soit considérée comme une priorité stratégique dans le programme actuel de l'Union en matière de sécurité économique et de compétitivité, sans créer de nouveaux organismes ni d'instruments budgétaires, tout en allégeant la charge réglementaire et en favorisant l'innovation ainsi que l'expansion des prestataires européens; estime que cela devrait inclure, dans le domaine financier, le fait d'encourager des capacités européennes résilientes en matière de paiement, de compensation et de règlement, ainsi que la diversification des accords de correspondance bancaire

et de traitement des paiements par carte, et, dans le domaine technologique, l'adoption de solutions européennes fiables en matière d'informatique en nuage, d'hébergement de données et de logiciels pour les institutions critiques et les acteurs de la reddition de comptes; souligne que ces mesures protègent non seulement les acteurs de la justice internationale, mais renforcent également l'autonomie et la compétitivité de l'ensemble du secteur financier et technologique de l'Union;

Or. en

Amendement 254
Jordan Bardella, Pierre-Romain Thionnet, Matthieu Valet, Julie Rechagneux

Proposition de résolution
Paragraphe 19 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	19 bis. appelle l'Union à renforcer sa souveraineté numérique et technologique en développant des alternatives européennes dans les secteurs stratégiques des services numériques afin de réduire ses dépendances à l'égard de pays tiers; rappelle que plusieurs puissances étrangères ont bâti leurs propres écosystèmes numériques pour renforcer leur autonomie stratégique; souligne qu'avec un marché intérieur de plus de 440 millions de citoyens, l'Union européenne dispose des moyens nécessaires pour garantir sa souveraineté numérique, dans le respect de la liberté d'expression, de l'État de droit, de la protection des données et d'une concurrence loyale;

Or. fr

Amendement 255
Bernard Guetta

Proposition de résolution
Paragraphe 19 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	19 bis. invite la Commission à établir une feuille de route concrète en faveur de la souveraineté financière, numérique et technologique de l'Europe, comprenant notamment des systèmes de paiement européens sécurisés, des capacités de compensation et de correspondance bancaire libellées en euros, ainsi que des prestataires européens de confiance dans les domaines de l'informatique en nuage, des technologies de l'information et des services d'assurance, afin que les opérateurs de l'Union et les personnes coopérant avec la justice internationale ne puissent plus être privés de services essentiels en raison de l'extraterritorialité de mesures coercitives étrangères; demande que cette feuille de route présente clairement les étapes clés, les modalités de gouvernance et le mode de financement;

Or. en

Amendement 256
Tomasz Froelich

Proposition de résolution
Paragraphe 20

Proposition de résolution	*Amendement*
20. demande à l'Union de soutenir publiquement les organisations de la société civile et institutions ciblées par ces mesures coercitives, afin qu'elles puissent poursuivre leurs travaux; invite l'Union et ses États membres à faciliter les procédures de visa pour les témoins	***supprimé***

auprès de la CPI et les défenseurs des droits de l'homme qui œuvrent à la reddition de comptes, notamment en accélérant le traitement des demandes et en délivrant à la fois des visas Schengen et des visas nationaux, comme le prévoient le code et le manuel des visas de l'Union;

Or. en

Amendement 257
Marco Tarquinio, Chloé Ridel

Proposition de résolution
Paragraphe 20

Proposition de résolution	*Amendement*
20. demande à l'Union de soutenir publiquement les organisations de la société civile et institutions ciblées par ces mesures coercitives, afin qu'elles puissent poursuivre leurs travaux; invite l'Union et ses États membres à faciliter les procédures de visa pour les témoins auprès de la CPI et les défenseurs des droits de l'homme qui œuvrent à la reddition de comptes, notamment en accélérant le traitement des demandes et en délivrant à la fois des visas Schengen et des visas nationaux, comme le prévoient le code et le manuel des visas de l'Union;	20. demande à l'Union de soutenir publiquement les organisations de la société civile et institutions ciblées par ces mesures coercitives, afin qu'elles puissent poursuivre leurs travaux; invite l'Union et ses États membres à faciliter les procédures de visa pour les témoins auprès de la CPI et les défenseurs des droits de l'homme qui œuvrent à la reddition de comptes, notamment en accélérant le traitement des demandes et en délivrant à la fois des visas Schengen et des visas nationaux, comme le prévoient le code et le manuel des visas de l'Union***, en recourant, le cas échéant, à des procédures accélérées et à des visas humanitaires pour les personnes exposées à un risque imminent en raison de leur coopération avec les mécanismes judiciaires internationaux***; ***encourage la Commission à favoriser l'élaboration d'une stratégie coordonnée afin d'éviter la fragmentation des pratiques consulaires entre les États membres;***

Or. en

Amendement 258
Bernard Guetta

Proposition de résolution
Paragraphe 20

Proposition de résolution	*Amendement*
20. demande à l'Union de soutenir ***publiquement*** les organisations de la société civile et institutions ciblées par ces mesures coercitives, afin qu'elles puissent poursuivre leurs travaux; invite l'Union et ses États membres à faciliter les procédures de visa pour les témoins auprès de la CPI et les défenseurs des droits de l'homme qui œuvrent à la reddition de comptes, notamment en accélérant le traitement des demandes et en délivrant à la fois des visas Schengen et des visas nationaux, comme le prévoient le code et le manuel des visas de l'Union;	20. demande à l'Union de ***continuer à*** soutenir les organisations de la société civile et institutions ciblées par ces mesures coercitives, afin qu'elles puissent poursuivre leurs travaux; invite l'Union et ses États membres à ***tirer pleinement parti de la flexibilité offerte par le code des visas en vigueur pour*** faciliter***, au cas par cas,*** les procédures de visa pour les témoins auprès de la CPI et les défenseurs des droits de l'homme qui œuvrent à la reddition de comptes***, lorsque leur déplacement est nécessaire aux fins de la procédure ou de leur protection***, notamment en accélérant le traitement des demandes et en délivrant à la fois des visas Schengen et des visas nationaux, comme le prévoient le code et le manuel des visas de l'Union;

Or. en

Amendement 259
Arkadiusz Mularczyk, Michał Dworczyk
au nom du groupe ECR

Proposition de résolution
Paragraphe 20

Proposition de résolution	*Amendement*
20. demande à l'Union de soutenir publiquement les organisations de la société civile et institutions ciblées par ces mesures coercitives, afin qu'elles puissent poursuivre leurs travaux; invite l'Union et ses États membres à ***faciliter les procédures de visa pour*** les témoins auprès de la CPI et les défenseurs des droits de	20. demande à l'Union de soutenir publiquement les organisations de la société civile et institutions ciblées par ces mesures coercitives, afin qu'elles puissent poursuivre leurs travaux; invite l'Union et ses États membres à ***aider*** les témoins auprès de la CPI et les défenseurs des droits de l'homme qui œuvrent à la

l'homme qui œuvrent à la reddition de comptes***, notamment en accélérant le traitement des demandes et en délivrant à la fois des visas Schengen et des visas nationaux, comme le prévoient le code et le manuel des visas de l'Union***;	reddition de comptes;

Or. en

Amendement 260
Ondřej Kolář

Proposition de résolution
Paragraphe 20

Proposition de résolution	*Amendement*
20. demande à l'Union de soutenir publiquement les organisations de la société civile et institutions ciblées par ces mesures coercitives, afin qu'elles puissent poursuivre leurs travaux; invite l'Union et ses États membres à faciliter les procédures de visa pour les témoins auprès de la CPI et les défenseurs des droits de l'homme qui œuvrent à la reddition de comptes***, notamment en accélérant le traitement des demandes et en délivrant à la fois des visas Schengen et des visas nationaux, comme le prévoient le code et le manuel des visas de l'Union***;	20. demande à l'Union de soutenir publiquement les organisations de la société civile et institutions ciblées par ces mesures coercitives, afin qu'elles puissent poursuivre leurs travaux; invite l'Union et ses États membres***, lorsque cela est dûment justifié et effectué dans le respect des obligations juridiques et de sécurité applicables,*** à faciliter les procédures de visa ***temporaire*** pour les témoins auprès de la CPI et les défenseurs des droits de l'homme qui œuvrent à la reddition de comptes;

Or. en

Amendement 261
Sebastian Tynkkynen

Proposition de résolution
Paragraphe 20

Proposition de résolution	*Amendement*
20. demande à l'Union de soutenir publiquement les organisations de la société civile et institutions ciblées par ces	20. demande à l'Union de soutenir publiquement les organisations de la société civile et institutions ciblées par ces

mesures coercitives, afin qu'elles puissent poursuivre leurs travaux; invite l'Union et ses États membres à faciliter les procédures de visa pour les témoins auprès de la CPI et les défenseurs des droits de l'homme qui œuvrent à la reddition de comptes, notamment en accélérant le traitement des demandes et en délivrant à la fois des visas Schengen et des visas nationaux, comme le prévoient le code et le manuel des visas de l'Union;	mesures coercitives, afin qu'elles puissent poursuivre leurs travaux; invite l'Union et ses États membres à faciliter les procédures de visa***, lorsque cela s'avère nécessaire***, pour les témoins auprès de la CPI et les défenseurs des droits de l'homme qui œuvrent à la reddition de comptes, notamment en accélérant le traitement des demandes et en délivrant à la fois des visas Schengen et des visas nationaux, comme le prévoient le code et le manuel des visas de l'Union;

Or. en

Amendement 262
Marta Temido, Francisco Assis, Marco Tarquinio, Sandra Gómez López, Chloé Ridel, Nacho Sánchez Amor

Proposition de résolution
Paragraphe 20 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	20 bis. invite la Commission et les États membres à apporter un financement durable et flexible ainsi qu'un soutien politique aux organisations de la société civile et aux associations de victimes œuvrant en faveur de la justice internationale; invite les bailleurs de fonds, y compris la direction générale des partenariats internationaux (INTPA), à privilégier un financement de base pluriannuel et flexible plutôt que des subventions de projet à court terme pour les actions visant à garantir la reddition de comptes, comprenant la documentation, l'aide apportée aux survivants, les campagnes en faveur de la justice et l'expertise juridique spécialisée, et à veiller à ce que ce financement soit directement accessible aux acteurs locaux et internationaux grâce à des conditions simplifiées;

Or. en

Amendement 263
Marta Temido, Francisco Assis, Marco Tarquinio, Sandra Gómez López, Chloé Ridel, Nacho Sánchez Amor

Proposition de résolution
Paragraphe 21

Proposition de résolution	*Amendement*
21. condamne le fait que l'extraterritorialité des mesures coercitives unilatérales soit souvent amplifiée par une application excessive de la part d'acteurs privés opérant exclusivement dans l'Union ou au sein d'infrastructures financières et technologiques intégrées à l'échelle mondiale;	21. condamne le fait que l'extraterritorialité des mesures coercitives unilatérales soit souvent amplifiée par ***la crainte de représailles*** ou une application excessive de la part d'acteurs privés opérant exclusivement dans l'Union ou au sein d'infrastructures financières et technologiques intégrées à l'échelle mondiale;

Or. en

Amendement 264
Rima Hassan, Pernando Barrena Arza
au nom du groupe The Left

Proposition de résolution
Paragraphe 21

Proposition de résolution	*Amendement*
21. condamne le fait que l'extraterritorialité des mesures coercitives unilatérales soit souvent amplifiée par une application excessive de la part d'acteurs privés opérant exclusivement dans l'Union ou au sein d'infrastructures financières et technologiques intégrées à l'échelle mondiale;	21. condamne ***fermement*** le fait que l'extraterritorialité des mesures coercitives unilatérales soit souvent amplifiée par une application excessive de la part d'acteurs privés opérant exclusivement dans l'Union ou au sein d'infrastructures financières et technologiques intégrées à l'échelle mondiale;

Or. en

Amendement 265
Jordan Bardella, Pierre-Romain Thionnet, Matthieu Valet, Julie Rechagneux

Proposition de résolution
Paragraphe 21 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	21 bis. déplore que certains partenaires stratégiques de l'Union continuent de recourir à des sanctions extraterritoriales affectant directement les entreprises européennes, au mépris de la souveraineté juridique de l'Union et des principes du commerce international fondé sur des règles;

Or. fr

Amendement 266
Mounir Satouri
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 22

Proposition de résolution	*Amendement*
22. invite la Commission à atténuer l'insécurité juridique à laquelle sont confrontés les acteurs privés en raison des mesures coercitives étrangères, en adoptant des lignes directrices de l'Union pour remédier à l'application excessive et en mettant en place des mécanismes de protection;	22. invite la Commission à atténuer l'insécurité juridique à laquelle sont confrontés les acteurs privés en raison des mesures coercitives étrangères, en adoptant des lignes directrices de l'Union pour remédier à l'application excessive et en mettant en place des mécanismes de protection; ***rappelle que le respect des sanctions unilatérales imposées par des pays tiers ne saurait, en soi, justifier le refus de proposer des services bancaires et de paiement, conformément à l'arrêt de la Cour de justice du 11 juin 2006;***

Or. en

Amendement 267
Mircea-Gheorghe Hava

Proposition de résolution
Paragraphe 22

Proposition de résolution	*Amendement*
22. invite la Commission à atténuer l'insécurité juridique à laquelle sont confrontés les acteurs privés en raison des mesures coercitives étrangères, en adoptant des lignes directrices de l'Union pour remédier à l'application excessive et en mettant en place des mécanismes de protection;	22. invite la Commission à atténuer l'insécurité juridique à laquelle sont confrontés les acteurs privés en raison des mesures coercitives étrangères, en adoptant ***rapidement*** des lignes directrices de l'Union ***claires et pratiques*** pour remédier à l'application excessive***, réduisant ainsi la bureaucratie et les coûts de mise en conformité,*** et en mettant en place des mécanismes de protection ***et une assistance technique adaptés aux besoins spécifiques des petites et moyennes entreprises (PME) européennes***;

Or. ro

Amendement 268
Ondřej Kolář

Proposition de résolution
Paragraphe 22

Proposition de résolution	*Amendement*
22. invite la Commission à atténuer l'insécurité juridique à laquelle sont confrontés les acteurs privés en raison des mesures coercitives étrangères, en adoptant des ***lignes directrices*** de l'Union pour remédier à l'application excessive ***et en mettant en place des mécanismes de protection***;	22. invite la Commission à atténuer l'insécurité juridique à laquelle sont confrontés les acteurs privés en raison des mesures coercitives étrangères, en adoptant des ***orientations pratiques*** de l'Union pour remédier à l'application excessive***, en s'appuyant sur les instruments existants***;

Or. en

Amendement 269
Tomasz Froelich

Proposition de résolution
Paragraphe 22

Proposition de résolution	*Amendement*
22. ***invite la Commission*** à atténuer l'insécurité juridique à laquelle sont confrontés les acteurs privés en raison des mesures coercitives étrangères, en adoptant des lignes directrices ***de l'Union*** pour remédier à l'application excessive et en mettant en place des mécanismes de protection;	22. ***encourage les États membres*** à atténuer l'insécurité juridique à laquelle sont confrontés les acteurs privés en raison des mesures coercitives étrangères, en adoptant des lignes directrices pour remédier à l'application excessive et en mettant en place des mécanismes de protection;

Or. en

Amendement 270
Rima Hassan, Pernando Barrena Arza
au nom du groupe The Left

Proposition de résolution
Paragraphe 22 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	22 bis. invite l'Union et ses États membres à encourager activement l'adhésion de l'État de Palestine en tant que membre à part entière des Nations unies, conformément à la position de l'Assemblée générale des Nations unies selon laquelle la Palestine remplit pleinement les conditions d'adhésion prévues à l'article 4 de la charte des Nations unies; les invite, en attendant cette admission, à favoriser l'adhésion de la Palestine à d'autres traités et conventions des Nations unies, notamment la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés et son Protocole de 1967, ainsi qu'à appuyer la proposition de candidature, l'inscription et la protection du patrimoine culturel et naturel palestinien au sein de l'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), notamment par de nouvelles inscriptions sur la liste du patrimoine mondial de l'humanité et par des

mécanismes de protection d'urgence pour les sites menacés;

Or. en

Amendement 271
Mircea-Gheorghe Hava

Proposition de résolution
Paragraphe 22 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	22 bis. demande à la Commission de présenter au Parlement européen un rapport annuel détaillé sur la mise en œuvre de la stratégie, comprenant une évaluation de l'incidence des mesures coercitives étrangères sur les opérateurs européens ainsi qu'une analyse transparente des fonds de l'Union alloués au soutien de la justice internationale, afin de garantir l'efficacité, la traçabilité et la bonne gestion financière des ressources publiques;

Or. ro

Amendement 272
Marta Temido, Francisco Assis, Marco Tarquinio, Sandra Gómez López, Chloé Ridel, Nacho Sánchez Amor

Proposition de résolution
Paragraphe 22 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	22 bis. invite la Commission et les États membres à élaborer un guide des meilleures pratiques sur la manière de réagir aux mesures coercitives extraterritoriales et à mettre en place un point focal national spécifique pour fournir des orientations et des éclaircissements aux entreprises et aux

acteurs privés;

Or. en

Amendement 273
Chloé Ridel

Proposition de résolution
Paragraphe 22 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	22 bis. invite l'Union à fournir des orientations aux opérateurs économiques du marché unique concernant les risques et les limites d'une application zélée et extensive des législations non européennes, ainsi que leurs conséquences pratiques;

Or. en

Amendement 274
Chloé Ridel

Proposition de résolution
Paragraphe 22 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	22 ter. invite les prestataires de services européens à s'abstenir d'aller au-delà des mesures de diligence raisonnable nécessaires, par exemple en refusant automatiquement de nouer une relation d'affaires avec une personne figurant sur une liste de sanctions, et à se conformer à la jurisprudence établie par la Cour de justice;

Or. en

Amendement 275

Arkadiusz Mularczyk, Michał Dworczyk
au nom du groupe ECR

Proposition de résolution
Paragraphe 22 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	22 bis. prend acte de l'absence persistante de voies de recours juridiques effectives pour les victimes de l'agression nazie allemande pendant la Seconde Guerre mondiale et leurs descendants, qui découle de la doctrine de l'immunité des États, laquelle a empêché la reddition de comptes pour les injustices historiques plus de 80 ans après la fin de la guerre; souligne que cela inclut l'incapacité à obtenir la restitution des biens culturels, œuvres d'art, archives et autres avoirs systématiquement pillés par l'Allemagne nazie, la Pologne ayant à elle seule perdu plus de 500 000 objets culturels recensés;

Or. en

Amendement 276
Arkadiusz Mularczyk, Michał Dworczyk
au nom du groupe ECR

Proposition de résolution
Paragraphe 22 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	22 ter. souligne en outre que, pour protéger et renforcer de manière crédible le système judiciaire international, ses institutions, ses mécanismes et ses partenaires, il est nécessaire de remédier sans plus tarder à ces injustices non résolues du passé en mettant en place des mécanismes spécifiques de restitution, d'indemnisation et d'accès à la justice; invite la Commission et les États membres à favoriser le dialogue, la médiation et l'application de mesures concrètes,

	notamment des examens systématiques des collections et des procédures de restitution accélérées, conformément aux principes du droit international, des droits de l'homme et de l'état de droit;

Or. en

Amendement 277
Sebastian Tynkkynen

Proposition de résolution
Paragraphe 23

Proposition de résolution	*Amendement*
23. charge sa Présidente de transmettre la présente résolution au Conseil et à la Commission.	23. charge sa Présidente de transmettre la présente résolution ***aux États membres,*** au Conseil et à la Commission.

Or. en